



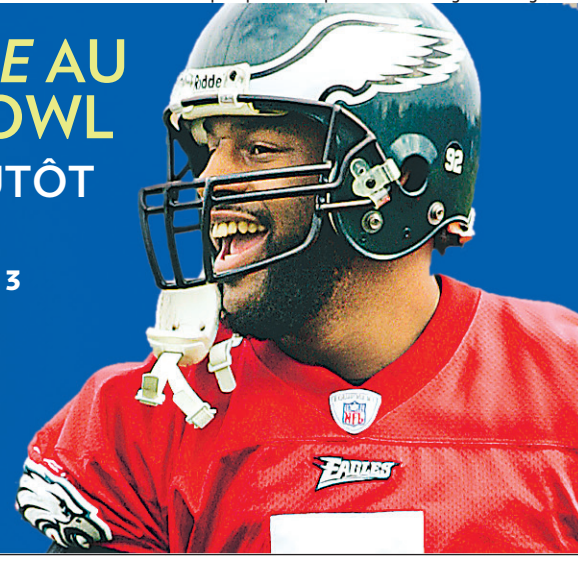
La Presse.ca

LA PRESSE

LA PRESSE À LAS VEGAS
KÀ : LE DUEL
LA CRITIQUE D'ÈVE DUMAS
ARTS ET SPECTACLES PAGES 1 ET 2

LA PRESSE AU
SUPER BOWL
McNABB PLUTÔT
RELAXE...
SPORTS PAGES 2 ET 3

DONOVAN McNABB



CHUM On annoncerait mercredi que l'hôpital sera construit à Outremont

CHAREST VEUT IMPOSER SON CHOIX

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Le premier ministre Jean Charest a balayé du revers de la main les avis de ses principaux ministres et tout mis en place pour

annoncer, dès la semaine prochaine, que l'emplacement d'Outremont sera retenu pour la construction du nouveau centre hospitalier universitaire francophone. Cette décision devrait probable-

ment tomber à l'issue de la prochaine réunion du Conseil des ministres, mercredi. Le cabinet de M. Charest prévoyait aussi convoquer aujourd'hui, pour la semaine prochaine, un caucus extraordinaire

pour consulter les députés afin de ne pas rééditer le dérapage des écoles privées juives, une décision prise en vase clos.

► Voir CHUM en page A2

Ski alpin Le Québécois François Bourque impressionne à Bormio



PHOTO ALESSANDRO TROVATI, AP

À sa première présence aux Championnats du monde et à seulement 20 ans, le Québécois François Bourque, de New Richmond, a pris le 10^e rang du combiné, hier à Bormio en Italie, immédiatement derrière son compatriote John Kucera, de Calgary. Les détails en page 4 du cahier Sports.

Championnats de sports aquatiques La comparution des organisateurs est reportée

Le Bloc ne veut pas nuire aux efforts du maire Tremblay

NATHAËLLE MORISSETTE

OTTAWA — Le Bloc québécois a décidé de suspendre les démarches qui visent à faire comparaître les organi-

sateurs des Championnats du monde de sports aquatiques devant le comité des comptes publics afin de ne pas porter ombrage aux efforts du maire de Montréal, Gérald Tremblay, qui

fait des pieds et des mains pour que la métropole soit l'hôte de cette compétition, comme prévu.

En effet, le Bloc, appuyé par les conservateurs et les néo-démocrates, sou-

haite que les organisateurs des Internationaux du sport de Montréal (ISM) et de Montréal 2005, aillent expliquer devant le comité des comptes publics ce qu'ils ont fait des 16 millions de dollars octroyés par Ottawa pour financer un événement qui pourrait bien ne pas avoir lieu dans la métropole puisque la Fédération internationale de natation (FINA) a décidé de lui retirer l'événement, faute de financement.

► Voir BLOC en page A6

CONFLIT DANS LA LNH

Les négociations se poursuivent aujourd'hui

MIGUEL BUJOLD

Après avoir été pratiquement deux mois sans se rencontrer, le commissaire de la Ligue nationale de hockey (LNH), Gary Bettman, et le directeur de l'Association des joueurs de la LNH, Bob Goodenow, en avaient long à se dire, hier.

Les deux hommes, réunis à la même table de négociation pour la première fois depuis le 9 décembre, ont parlé pendant neuf heures et ont décidé de poursuivre les discussions aujourd'hui.

Bettman et Goodenow, de même que leurs plus proches lieutenants, se sont rencontrés hier à

New York, vers 13 h 30, dans un endroit tenu secret.

L'Association des joueurs a publié un laconique communiqué vers 23 h afin de faire savoir que les pourparlers étaient terminés pour la journée, mais qu'ils reprendraient aujourd'hui.

► Voir LNH en page A6



PHOTO JOHN ULAN, ARCHIVES CP

Gary Bettman

La géométrie des miracles



MARC CASSIVI
ENVOYÉ SPÉCIAL
LAS VEGAS

La rencontre entre Robert Lepage et le Cirque du Soleil a eu lieu. Et le résultat, KÀ, est à couper le souffle. Hier soir à Las Vegas, en présence de 4000 invités, avait lieu la première médiatique du plus récent spectacle permanent du Cirque du Soleil, une oeuvre colossale qui, malgré certaines ruptures de ton, donne tout son sens au terme spectaculaire.

Avec ses prouesses techniques et physiques hors du commun, amalgame de l'imaginaire foisonnant de Robert Lepage et du savoir-faire du Cirque du Soleil, KÀ propulse le public dans un univers inexploré, où les limites de la gravité et les repères spatiaux conventionnels n'existent plus. Grâce à un dispositif scénique inédit — une plateforme pivotante de 36 000 kg —, KÀ opère une géométrie des miracles qui ancre le Cirque dans le XXI^e siècle et fait vieillir Ô, le spectacle phare de la troupe québécoise à Las Vegas, d'au moins 10 ans.

► Voir GÉOMÉTRIE en A10

Mon clin d'oeil STÉPHANE LAPORTE
Gagliano ne décidait de rien. Comme Jean Charest.

SOMMAIRE

Astrologie du jour	AFFAIRES 10
Bandes dessinées	AFFAIRES 14
Bridge	AFFAIRES 11
Décès	AFFAIRES 12 et 13
Feuilleton	AFFAIRES 14
Forum	A 14 et 15
Horaires cinéma	ARTS 6
Horaires télévision	SPORTS 2
Loterie	A 4
Mots croisés	AFFAIRES 14 et SPORTS 12
Mot mystère	AFFAIRES 14
Observateur	AFFAIRES 9
Petites annonces	AFFAIRES 2 et AFFAIRES 2

Météo

Généralement ensoleillé, maximum 1, minimum -8, plus de détails en page

SPORTS 16



6 21924 98765 1



Profitez maintenant d'aubaines exceptionnelles pour voyager ce printemps !

ALLER SIMPLE
DE MONTRÉAL,
À PARTIR DE :

LONDRES
224\$

Départ du 1^{er} au
30 avril 2005

PARIS

269\$

Départ du 1^{er} au
28 avril 2005

FRANCFORT/MUNICH/DÜSSELDORF

299\$

Départ du 1^{er} au
28 avril 2005

LIMA/BOGOTÁ

329\$

Départ du 1^{er} avril
au 31 mai 2005

SÃO PAULO

479\$

Départ du 1^{er} avril
au 31 mai 2005

AIR CANADA

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

CHUM

UNE DÉCISION IMMINENTE

GARE DE TRIAGE D'OUTREMONT

Le CP détournerait les explosifs

Un volume important de matières dangereuses circulerait tout de même à 100 m de l'hôpital

PASCALE BRETON
ET ANDRÉ NOËL

Le Canadien Pacifique a offert de détourner 12 % des matières dangereuses à Outremont pour permettre la construction du CHUM. Mais une partie importante des autres 88 % qui circuleraient à 100 mètres de l'hôpital sont de nature à s'enflammer facilement et à dégager des gaz toxiques, selon le rapport de la firme Dessau-Soprin commandé par le CHUM.

La Loi sur le transport des matières dangereuses établit neuf classes. Le CP a offert de faire passer les deux premières classes ailleurs qu'à Outremont, soit les explosifs et les gaz comprimés comme le chlore. Cela représente environ 600 des 5000 wagons et conteneurs de matières dangereuses qui traversent la gare de triage d'Outremont chaque année.

La firme d'ingénieurs Dessau-Soprin a fait une description détaillée de ces produits dans un addenda à un rapport déjà remis au CHUM. L'addenda est daté du 14 octobre et a été obtenu par *La Presse* en vertu de la Loi d'accès à l'information.

La moitié des marchandises dangereuses qui traversent Outremont sont transportées par les trains du Canadien Pacifique; l'autre moitié par les Chemins de fer Québec-Gati-

neau sur une ligne appartenant au CP. Dans cet addenda, la firme Dessau-Soprin décrit seulement les matières transportées par le CP en 2003. Voici des extraits de l'addenda :

> Les solides inflammables (classe 4) qui sont passés par Outremont comprennent du dioxyde de thiourea qui peut s'enflammer spontanément dans les conditions normales de transport ; du naphthalène fondu qui, dans les conditions normales de transport, s'enflamme facilement et peut brûler violemment ; et du méthylate de chlorosilane qui, en contact avec de l'eau, émet des quantités dangereuses de gaz inflammables ou devient spontanément inflammables.

> Les matières toxiques et infectieuses (classe 6) qui ont traversé le secteur d'implantation (du CHUM) à Outremont comprennent principalement du phénol fondu, du chloracétone de sodium et du résorcinol, qui sont toxiques par l'inhalation de leurs vapeurs, par le contact avec l'épiderme ou par ingestion.

> Les comburants et peroxydes organiques (classe 5) ayant passé par Outremont comprennent principalement du chlorate de sodium et du nitrate d'ammonium, qui provoquent la combustion d'autres matières ou y contribuent en formant de l'oxygène ou d'autres substances oxydantes.

À cela s'ajoutent les liquides inflammables comme du méthanol et de l'éthanol (classe 3), les matières radioactives (classe 7), corrosives (classe 8) et diverses comme les déchets dangereux solides ou liquides (classe 9). L'addenda de Dessau-Soprin ne précise pas le degré d'inflammabilité et de toxicité de tous ces produits.

Classes à problème

La Presse a lu des extraits de cet addenda à Denis Léonard, chargé de l'étude de risques sur le projet du CHUM-Outremont chez SNC-Lavalin, à Alexandre Chabot, chef de cabinet du recteur de l'Université de Montréal, et à Denise Nepveu, porte-parole du Canadien Pacifique. Aucun d'entre eux n'a nié les données.

« Les matières qui n'ont pas été exclues ont peu de portée en terme de distance. »

lin, à Alexandre Chabot, chef de cabinet du recteur de l'Université de Montréal, et à Denise Nepveu, porte-parole du Canadien Pacifique. Aucun d'entre eux n'a nié les données.

« Le CP a exclu les classes qui sont le plus problématiques au niveau du risque, a dit M. Léonard, de SNC-Lavalin. Toute matière dangereuse comporte des risques. Les matières qui n'ont pas été exclues ont peu de

portée en terme de distance. On ne parle plus du même risque. C'est de ça qu'il faut tenir compte. Les (sept) autres classes ne perturberont jamais un CHUM. »

Selon un rapport du Centre de sécurité civile de Montréal, 47 accidents ferroviaires mettant en cause des marchandises dangereuses se sont produits sur l'île de Montréal entre 1988 et 1999, soit environ quatre par année. De ce nombre, aucun accident n'a impliqué les matières de classe 1 (les explosifs), 14 ont impliqué les matières de classe 2 (les gaz comprimés) et 33 des matières appartenant aux 7 autres classes comme celles qui rouleront près du CHUM-Outremont.

Selon ce même rapport, Transports Canada exige un rapport immédiat lorsqu'un accident met en cause 100 litres et plus de gaz inflammables (appartenant à la classe 2).

Mais il faut faire un rapport immédiat si l'accident met en cause un seul litre de peroxydes organiques (classe 5.2), cinq litres de matières corrosives (classe 8) ou la moindre quantité de matières infectieuses ou radioactives (classes 6 et 7).

M. Léonard a conclu son analyse de risque en affirmant qu'un CHUM construit à Outremont serait plus sécuritaire que si le CHUM avait été

construit un peu plus à l'est, près des rues Saint-Denis et Rosemont. Hier, il a confirmé qu'il avait fait cette conclusion en tenant pour acquis que 4400 wagons de matières dangereuses continueraient de traverser Outremont, alors que 2400 rouleront près du 6000 rue Saint-Denis. Une telle conclusion n'est-elle pas contradictoire ?

« Ce n'est pas mathématique, a répondu M. Léonard. La conclusion n'est pas fonction de la quantité, mais du type de classe. Là, on enlève des classes. »

Enfin, la porte-parole du CP, Denise Nepveu, a dit que la société ne savait toujours pas comment elle allait pouvoir déplacer la ligne de chemin de fer exploitée dans l'axe nord-sud par les Chemins de fer Québec-Gatineau et l'Agence métropolitaine de transport.

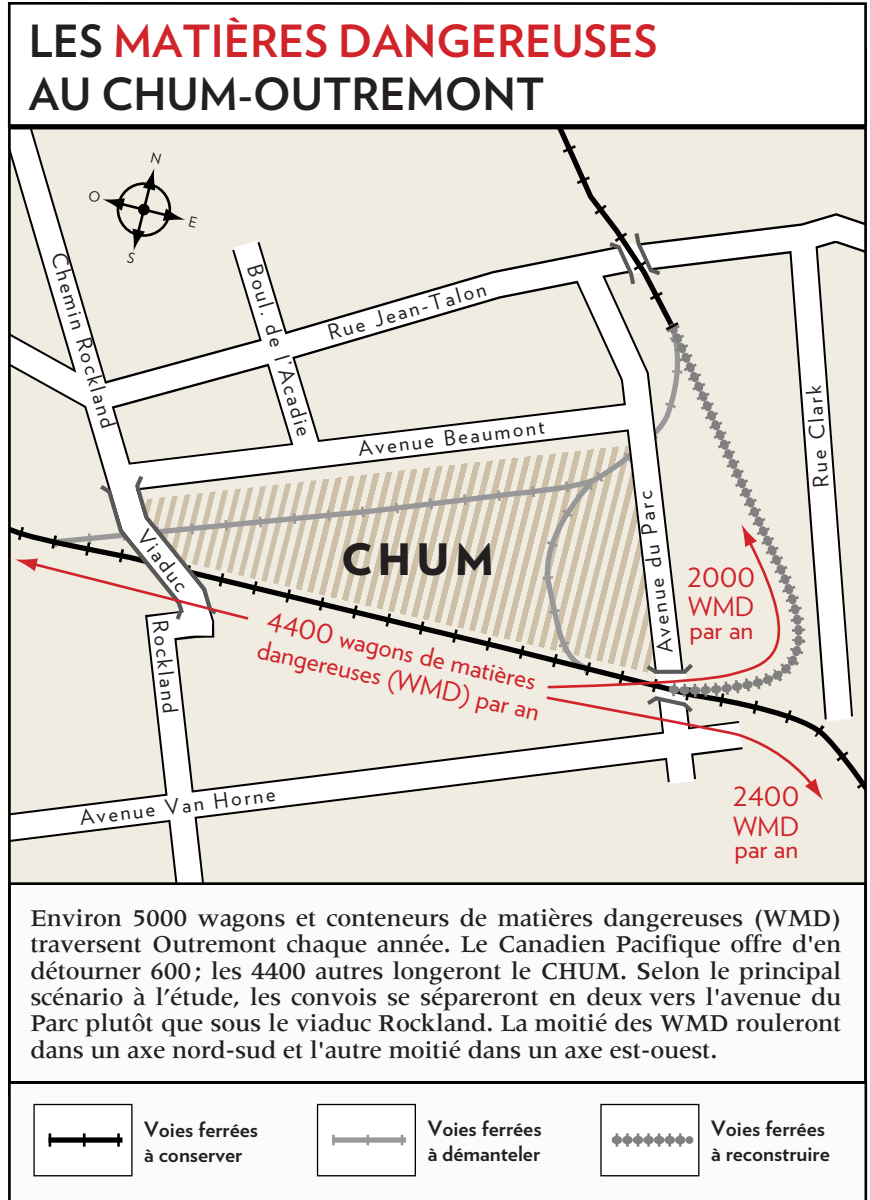
Une lettre envoyée par le vice-président du CP, Don Campbell, au recteur Robert Lacroix, montre que le CP étudie la possibilité de la déplacer entre l'avenue du Parc et le boulevard Saint-Laurent. Mais, selon des experts, cela pose d'énormes difficultés.

Le CP peut-il au moins donner la garantie qu'il pourra déplacer cette voie ? « Pour l'instant, nous ne pouvons rien dire, a répondu Mme Nepveu. Nous attendons la décision de Québec. On aimerait savoir à quoi s'en tenir. »



PHOTO ALAIN ROBERGE, LA PRESSE ©

Plus de 4400 wagons contenant des matières dangereuses continueront de rouler sur les rails à proximité d'un éventuel CHUM érigé dans l'actuelle garde de triage d'Outremont.



Charest veut imposer son choix

CHUM suite de la page A1

Hier, c'était la retraite dans le désordre chez l'un des plus fervents défenseurs du CHUM au centre-ville, le ministre de la Santé, Philippe Couillard. Après avoir assisté avec M. Charest à la présentation des experts, Armand Couture et Guy Saint-Pierre, dont le verdict est clairement en faveur d'Outremont, M. Couillard a même soutenu que ce rapport « cristallisait son opinion » quant au choix de l'emplacement du CHUM.

« Le site optimal de ce projet est le site d'Outremont par sa superficie suffisante et par sa synergie avec les activités universitaires. »

L'enquête la plus complète

Au cabinet de M. Couillard, on expliquait que l'enquête menée par le tandem Couture—Saint-Pierre était la plus complète, « celle qui se base sur le plus grand nombre d'informations ». « Ce rapport est une analyse fort importante, elle arrive en bout de course, elle vient ramasser plus que les autres (études) avaient fait avant. Les autres n'avaient pas toutes les analyses de l'Université de Montréal. Cette dernière souligne elle-

même qu'elle a ajouté des précisions sur les coûts et sur les étapes du projet qui n'étaient pas disponibles avant », d'expliquer Cathy Rouleau, la porte-parole de M. Couillard.

Autre indice montrant que c'est bien Jean Charest qui dicte le programme dans ce délicat dossier : la veille M. Couillard évoquait encore la fin février pour qu'une décision soit prise.

Quatre études

Pas moins de quatre études jus-

qu'à la circonscription où se trouve Saint-Luc, Jacques Chagnon étaient, comme M. Couillard, partisans du centre-ville, révélait *La Presse* lundi. Mais on peut penser que leur opposition pèsera moins lourd après la volte-face du ministre Couillard.

Après la présentation de MM. Saint-Pierre et Couture, M. Charest s'est contenté d'une brève déclaration. « Ils nous ont remis leur rapport, on va prendre le temps de l'étudier le plus rapidement possible. On va également vouloir consulter le caucus et le Conseil des ministres avant de prendre une décision ». M. Charest a repoussé les questions et s'est engouffré dans sa limousine.

Outremont, le « site optimal »

Joint par *La Presse*, l'un des deux coauteurs de l'étude qui juge que la cour de triage d'Outremont est « le site optimal pour regrouper le CHUM et la faculté de médecine », Armand Couture, a confirmé hier les informations publiées par *Le Devoir*.

Joint la veille en après-midi, il avait déclaré à *La Presse* qu'il était toujours à travailler au rapport qu'il « devait remettre au premier ministre », une position qu'il s'est

contenté de répéter quand on lui a demandé s'il relevait aussi du ministre Couillard.

Le rapport n'a été remis qu'hier matin aux cabinets de MM. Charest et Couillard, a-t-il assuré hier.

Mercredi, M. Couture avait indiqué qu'il serait prêt à discuter de ses propositions vendredi. Il avait changé de discours hier. « Je parlerai quand j'aurai l'autorisation du gouvernement », s'est-il contenté de dire.

Pour le chef du département de médecine du CHUM, le Dr André Lacroix, les conclusions des experts tombent sous le sens.

« On savait ce qu'il y avait dans ce rapport », laisse-t-il tomber, expliquant avoir eu subitement des craintes quand dans une entrevue avec *La Presse*, le ministre Couillard avait soutenu qu'il ne s'agirait que d'un avis parmi d'autres, et qu'il ne comprendrait pas nécessairement de recommandations.

Or, le rapport Couture—Saint-Pierre indique clairement que « le site optimal est celui qui regroupe le nouveau CHUM avec la faculté de médecine et d'autres composantes universitaires sur un même site, dans le but de créer une technopole de la santé et du savoir. Le site optimal de ce projet est le site d'Outremont par sa superficie suffisante et par sa synergie avec les

activités universitaires », affirment les auteurs.

Produits dangereux

Le rapport relève que les engagements du Canadien Pacifique de détourner le transport des produits les plus dangereux du site d'Outremont a « modifié sensiblement les critères de sélection du site ».

Après avoir soulevé la colère du milieu avec leur hypothèse d'un CHUM à 550 lits à Outremont et de 450 lits à Notre-Dame, les deux experts ont simplement rajusté leur tir pour offrir 700 lits à la gare de triage, tout en maintenant 300 lits « de proximité » à Notre-Dame. Jusqu'ici, le ministre Couillard avait toujours dit qu'il serait impossible de donner le feu vert à 700 « nouveaux lits » à l'intérieur des budgets connus.

Les députés de Montréal devraient être convoqués lundi pour permettre à M. Charest de mettre la table. L'ensemble des élus libéraux devraient être appelés à Québec mardi.

« À la merci des experts »

Chez les élus, on ne prévoit pas de problèmes autour de la décision d'envoyer le CHUM à Outremont. « On est à la merci des experts dans des dossiers aussi complexes », indique-t-on. En revanche, M. Charest, qui reverra ses troupes pour la première fois depuis les Fêtes, aura passablement de fil à retordre pour les rassurer, compte tenu du sondage dévastateur publié hier par *La Presse*.

CHUM UNE DÉCISION IMMINENTE

Une école juive serait déplacée par le projet défendu par l'Université de Montréal



PHOTO ALAIN ROBERGE, LA PRESSE ©

L'école juive Belz, située en bordure de la gare de triage d'Outremont, pourrait bien être sous le coup d'une expropriation si le gouvernement donne raison au rapport des experts Armand Couture et Guy Saint-Pierre

Des expropriations à prévoir

PASCALE BRETON
ET ANDRÉ NOËL

Les plans préliminaires du projet de construction d'une technopole du savoir et de la santé à la gare de triage d'Outremont nécessitent l'expropriation d'une école juive et de plusieurs petites entreprises totalisant plus de 300 emplois.

Le projet déposé par l'Université de Montréal prévoit que le campus des sciences de la santé déborde à l'extérieur de la gare de triage et gruge de l'espace jusqu'au côté ouest de l'avenue du Parc, à l'intersection de la rue Saint-Zotique.

L'école communautaire Belz, appartenant aux juifs hassidim, la Tour Atlantic, qui regroupe 39 entreprises, la société Robin Hood qui emploie une quarantaine de travailleurs ainsi que plusieurs petits commerces situés rue Atlantic et avenue du Parc, dont un salon de quilles, seraient expropriés pour faire place à l'Université de Montréal, a constaté *La Presse* en consultant les plans.

Au total, plus de 300 emplois devront ainsi être déplacés si le gouvernement Charest décidait de trancher en faveur de la gare de

triage d'Outremont pour l'implantation du futur CHUM et des facultés de l'Université.

Il faudra aussi prévoir un nouvel emplacement pour l'école primaire juive puisque celle-ci serait remplacée par les résidences des étudiants. Hier, le responsable de l'institution a toutefois refusé de commenter la situation, affirmant qu'il était trop tôt pour parler des conséquences.

Questionnée sur les possibles ex-

« Il y a peu d'espace disponible sur le territoire d'Outremont et on a déjà plusieurs écoles qui regroupent des communautés différentes », souligne le maire de l'arrondissement, Stéphane Harbour.

propriations, Sophie Langlois, de l'Université de Montréal, a indiqué hier que les plans du projet sont flexibles et qu'aucune discussion n'a encore été entamée au sujet des expropriations qui vont coûter plusieurs dizaines de millions de dollars.

Maire de l'arrondissement d'Outremont et responsable de l'urbanisme au comité exécutif de la Ville de Montréal, Stéphane Harbour

a convenu qu'il s'agirait d'un casse-tête.

« Il y a peu d'espace disponible sur le territoire d'Outremont et on a déjà plusieurs écoles qui regroupent des communautés différentes », a-t-il souligné.

Le recteur de l'Université de Montréal, Robert Lacroix, lui a présenté sommairement le projet en novembre dernier, mais il n'a pas été question des expropriations.

« C'est sûr que ça crée des obstacles, des difficultés. Je présume qu'ils ont réfléchi à des solutions. S'ils l'ont fait, il ne nous en ont pas parlé », a ajouté M. Harbour.

Installé depuis 1995 rue Durocher, ce pavillon pour garçon accueille 46 enfants du préscolaire et 174 autres du primaire. L'école communautaire Belz compte aussi d'autres pavillons, accueillant des filles, et est financée à 70 % par le

ministère de l'Éducation du Québec.

La Tour Atlantic, bâtiment de 10 étages situé au 400, rue Atlantic, risque aussi d'être démolie. Les travaux de rénovation entrepris en 1996, travaux qui s'achèvent à peine, ont permis de revitaliser complètement cet ancien immeuble délabré et de lui redonner son cachet d'antan.

Aujourd'hui, près de 200 personnes, dont plusieurs travailleurs autonomes, occupent les vastes lofts commerciaux aux planchers de bois et aux murs de briques.

Locataires, plusieurs occupants ignoraient que leur immeuble risquait l'expropriation lorsque *La Presse* est passée cette semaine.

« Je suis vraiment surpris, je ne savais rien. Je suis installé ici depuis trois ans. Je pourrais probablement trouver un autre local, mais je trouverais ça dommage, ça vient d'être rénové », a déclaré François Théorêt, dont la petite entreprise Out Put Design se spécialise dans le design industriel.

La direction de Tour Atlantic a appris la nouvelle il y a un peu moins d'un mois. « Il faut s'assurer de savoir ce qui va arriver,

quelle décision sera prise, avant de réagir. C'est un peu prématuré d'alerter tout le monde », a indiqué la directrice de location, Carole Tremblay, en refusant de commenter davantage.

Du côté de la Corporation de développement économique et communautaire Centre-Nord-Villeray/Saint-Michel/Parc Extension, le dossier est suivi avec attention au jour le jour.

« On voit à aider les entreprises, les travailleurs autonomes, à favoriser l'employabilité des résidents et ce sont des choses si importantes que si on se retrouvait face à cette situation, c'est sûr qu'on ne resterait pas muet. Mais pour l'instant, c'est le statu quo », a indiqué prudemment l'agente de communication, Katya Vanbese-laere.

Par ailleurs, le projet du CHUM au 1000, rue Saint-Denis (Saint-Luc) prévoit aussi des expropriations. Il s'agit notamment de l'église Saint-Sauveur et de son presbytère, d'un petit hôtel, d'un café et des bureaux qui sont situés dans l'édifice de Vidéotron.

[cyberpresse.ca](http://www.cyberpresse.ca) Pour tout suivre dans le dossier du CHUM, rendez-vous sur www.cyberpresse.ca/chum

Les experts en faveur d'Outremont

PRESSE CANADIENNE

Le rapport Couture—Saint-Pierre devant guider le gouvernement du Québec dans le choix du site du futur CHUM en recommande l'implantation à Outremont, a rapporté *Le Devoir* hier.

Le projet de l'Université de Montréal serait le seul à garantir la création d'une véritable technopole de la santé et du savoir qui permettra de cristalliser la réputation de Montréal dans ce secteur et qui favorisera le rapprochement avec des initiatives du secteur privé, conclut le rapport.

Les deux experts, Armand Couture et Guy Saint-Pierre, en arrivent à cette conclusion en se basant sur les études antérieures et les nombreuses entrevues qu'ils ont réalisées en cours d'analyse.

Au sein du Conseil des ministres, Philippe Couillard bataillerait depuis des mois en faveur du site du 1000, rue Saint-Denis. La question divise le gouvernement qui a toutefois promis de faire diligence, réaffirmant sa vo-

lonté de voir le nouvel hôpital ouvrir ses portes au cours des années 2010-2011.

300 lits à Notre-Dame

Sur la question des besoins en soins hospitaliers, les experts ont pris en compte le consensus sur la nécessité d'ériger un CHUM sur un seul site avec 700 lits spécialisés. Ils recommandent que les 300 lits devant assurer les soins de proximité soient établis à l'hôpital Notre-Dame (coût de 70 millions).

L'avis de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal, qui estimait qu'une décision en faveur d'Outremont créerait un déficit de 125 lits au centre-ville, est écarté. Cela « ne devrait pas être déterminant dans le choix du projet et du site optimal », écrivent MM. Couture et Saint-Pierre.

L'importance de la synergie apparaît comme l'un des principaux éléments d'analyse. À court terme, notent les experts, seul le projet d'Outremont

offre cette synergie entre la faculté de médecine et l'hôpital universitaire, « avec des retombées importantes pour l'enseignement et la recherche en sciences de la santé ».

Le 1000, Saint-Denis : théorique

En comparaison, le développement d'une technopole au 1000, rue Saint-Denis, n'est que théorique, comme on le note dans le rapport. Le projet nécessiterait le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie, ce qui serait très onéreux : 180 millions de dollars.

« La technopole au site du 1000 Saint-Denis n'est pas pratiquement réalisable dans les conditions actuelles », peut-on lire.

La synergie entre la technopole et le secteur privé est également retenue. C'est le « seul site qui offre des garanties de succès à la réalisation d'une technopole importante au Québec capable de cristalliser la réputation de Montréal dans les sciences de la santé tout en favorisant le rapprochement avec les initiatives fort probables du secteur privé ».

Le rapport note également que Montréal International ainsi que les principaux acteurs du secteur pharmacologique et biomédical du Québec préfèrent le site d'Outremont « pour les activités privées de synergie du concept technopole ».

Démolir l'hôpital

Dans l'hypothèse où le gouvernement Charest déciderait d'opter pour le 1000, rue Saint-Denis, les auteurs du rapport recommandent de démolir l'hôpital existant pour construire un édifice neuf. D'ailleurs, écrivent-ils, il y a eu sous-estimation des coûts de rénovation.

« Le site Outremont ne coûtera pas plus cher tout en présentant des risques moindres liés aux imprévus et à la complexité de la réalisation du projet », précisent-ils.

Partant de la prémisse que le site du 1000, rue Saint-Denis ne respecte pas les normes, l'équipe d'experts a procédé à des ajustements des évaluations soumises par le CHUM, augmentant ainsi les coûts du projet.

« NOS CONVICTIONS SINCÈRES »

Voici un extrait de la lettre de présentation du rapport Couture—Saint-Pierre remise mercredi au premier ministre Jean Charest ainsi qu'au ministre de la Santé, Philippe Couillard.

« Dans le court laps de temps que nous avons, il nous était impossible de reprendre toutes les études qui furent effectuées dans ce dossier depuis plus de sept ans, dont certaines viennent tout juste d'être déposées.

« Nous sommes conscients du climat émotif et surchauffé qui entoure le dossier. L'intérêt des médias pour les positions des uns et des autres en est une bonne illustration. De notre côté, nous avons abordé ce mandat avec toute l'énergie voulue et un grand souci d'objectivité, en gardant continuellement à l'esprit les intérêts supérieurs du Québec.

« D'autres experts vous auraient peut-être donné des recommandations différentes. Celles que nous vous formulons représentent nos convictions sincères. »

Le pape guérit

MATHIEU PERREAULT

Jean-Paul II respire de mieux en mieux, mais il devra faire son audience dominicale de la fenêtre de son appartement à l'hôpital Gemelli.

« La laryngo-trachéite aiguë est en phase de régression et il n'y a plus de spasmes au larynx, la cause de l'hospitalisation d'urgence », a déclaré hier midi le directeur de la salle de presse du Saint-Siège, Joaquin Navarro-Valls. Il a aussi suggéré que le pape restera probablement jusqu'au milieu de la semaine prochaine à l'hôpital : « Quand j'ai eu la grippe, ça a duré sept jours », a-t-il indiqué quand des journalistes lui ont demandé quand aurait lieu le transfert du Gemelli au Vatican.

Jean-Paul II a recommencé hier à boire, et il a bien dormi entre mercredi et hier. Une audience prévue avec la secrétaire d'État américaine, Condoleezza Rice, n'a pas été annulée.

L'hospitalisation du pape constitue une nouvelle étape dans la détérioration de sa santé, selon John Allen, correspondant du magazine américain *National Catholic Reporter*. « Il y aura d'autres hospitalisations au cours des prochains mois, sinon des prochaines années, a dit M. Allen en entrevue téléphonique. Chaque fois, il sera de plus en plus faible. Nous venons d'assister à une nouvelle étape dans son vieillissement. »

La crise a ravivé le débat sur l'abdication du pape. « L'habilité de la médecine moderne à garder le corps vivant alors que l'esprit se détériore générera éventuellement une crise constitutionnelle dans l'Église », a écrit le père Thomas Reese, éditeur de l'hebdomadaire jésuite *America*, dans un communiqué cette semaine.

L'hospitalisation du pape a provoqué un branle-bas de combat dans les salles de rédaction du monde entier, mardi soir. Mais les vaticanistes, les journalistes qui suivent le pape au jour le jour à Rome, n'étaient pas vraiment inquiets.

« Dimanche, à son audience, Jean-Paul II semblait relativement en forme », indique Sandro Magister, vaticaniste du magazine *L'Espresso*, en entrevue téléphonique. « Il peut sembler moribond quand on le voit une fois tous les six mois, mais quand on le suit toutes les semaines, on peut voir qu'il ne va pas si mal. Sa voix, dimanche, était sûrement un peu plus enrouée que d'habitude, il toussait, mais il avait l'air éveillé. Notamment, quand il a fait sortir les colombes de son bureau, pour une cérémonie sur la paix, il a même fait des blagues parce que les colombes ne voulaient pas sortir, et en a chassé une dehors. Il faisait tellement froid, on peut les comprendre ; on peut même penser que c'est ce froid glacial qui a empié la grippe du pape. »

Les messages d'appui ont continué à affluer hier. Ali Agça, le Turc qui avait tenté de l'assassiner en 1981, a souhaité à Jean-Paul II un prompt rétablissement, de sa cellule de prison, en Turquie.



PHOTO ANDRÉ PICHETTE. LA PRESSE

Smog sur Montréal. C'était le 19 février de l'an dernier. Et c'est reparti cette année. Depuis mardi, Montréal connaît son quatrième épisode de smog depuis le début de l'hiver. Le phénomène s'accroît d'année en année. Principal coupable : le chauffage au bois.

Vers un smog record

Le présent phénomène dure depuis quatre jours

SARA CHAMPAGNE

Montréal connaît présentement son quatrième épisode de smog depuis le début de l'hiver. Et il pourrait s'agir du plus long observé en quatre ans. Cette masse d'air stagnante devrait en effet planer sur nos têtes pour encore au moins deux jours.

« Le phénomène dure depuis mardi, donc depuis quatre jours maintenant. Habituellement, un smog se disperse après 48 heures », explique l'analyste d'Environnement Canada, André Cantin.

L'hiver dernier, l'épisode de smog le plus long observé avait duré quatre jours et s'était produit à la fin du mois de février. Il fallait alors remonter à plus de trois ans pour observer un smog durant aussi longtemps.

Comme pour les autres smogs d'hiver, le principal coupable se trouve dans les chaumières québécoises et se nomme le chauffage au bois. Ce dernier a la parti-

cularité de dégager des particules fines qui s'accumulent au sol lors des conditions météorologiques telles que des températures froides, des vents faibles et des inversions de température.

Hier après-midi, le Réseau de surveillance de la qualité de l'air de Montréal a enregistré un taux de particules fines respirables atteignant 106 microgrammes par mètre cube. La norme est de 25. L'air est considéré de mauvaise qualité à partir de 50 microgrammes par mètre cube.

Le chauffage au bois en nette progression

À la direction de la santé publique de Montréal, l'épidémiologiste Norman King explique qu'il est difficile de dire, à cause du nombre de facteurs météorologiques à l'origine d'un smog, si le nombre d'épisodes en raison des polluants a augmenté avec les années.

Il est cependant clair que le nombre d'installations de chauf-

fage au bois est en nette progression au Québec.

Selon Statistique Canada, le nombre de logements dans lesquels un chauffage au bois est utilisé a plus que doublé en 15 ans, ayant augmenté d'environ 60 % de 1987 à 2000. Durant cette même période, l'augmentation du nombre de logements était de moins de 20 %.

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a pour sa part lancé un cri d'alarme hier en identifiant un autre coupable : les voitures.

« Cet épisode de smog, comme beaucoup d'autres précédemment, aurait pu être évité si le gouvernement du Québec avait mis en place le programme d'inspection obligatoire des émissions des véhicules automobiles comme il s'y était engagé en 2000 », a déclaré le président de l'AQLPA, André Belisle.

En attendant, la direction de la santé publique met en garde les enfants, les asthmatiques, les car-

AIR VICIÉ

À l'hiver 2003, le Réseau de la qualité de l'air de Montréal a enregistré 35 jours de mauvaise qualité de l'air, c'est-à-dire dépassant 50 microgrammes par mètre cube.

En comparaison, l'hiver 2002 a connu 12 jours de mauvaise qualité de l'air, entre les mois de décembre et mars.

Source : direction de la santé publique de Montréal.

diaques et les personnes âgées contre le smog. Selon des recherches du département de santé publique de Montréal, chaque augmentation de 10 microgrammes de particules fines par mètre cube d'air au-delà de la norme de 25 provoque une augmentation de 1 % des hospitalisations.



En direct de Saguenay

Les régions du Québec peuvent-elles vivre sans la grande industrie ?

MAISONNEUVE

dès **11 h 30**

Réalisation : Lucie Benoit



www.radio-canada.ca/maisonneuve

POUR NOUS JOINDRE La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE? Écrivez-nous à nouvelles@lapresse.ca

RÉDACTION (514) 285-7070 commentaires@lapresse.ca	ABONNEMENT (514) 285-6911 ou 1 800 361-7453 cyberpresse.ca/abonnement	PETITES ANNONCES (514) 987-8363 ou 1 866 987-8363 petitesannonces@lapresse.ca	DÉCÈS (514) 285-6816 deces@lapresse.ca	CARRIÈRES (514) 285-7320 carrieres@lapresse.ca	PUBLICITÉ (514) 285-6931
--	---	---	--	--	--------------------------

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien La Presse est publié et édité par La Presse, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier, Président et éditeur.

03 02 2005

COUP D'ŒIL



Une photo affichée sur un site irakien (ci-dessous), montrant un soldat américain un fusil pointé vers sa tête, pourrait s'avérer être une mise en scène. Le fabricant de jouets Dragon Models USA croit que le soldat ressemble étonnamment à une figurine militaire produite pour être vendue dans des bases militaires américaines du Koweït. Plusieurs indices



mènent à la thèse du canular : les vêtements et accessoires sont identiques à ceux de la boîte de «Cody» (ci-haut) et le texte en arabe de la soi-disante brigade des moudjahidine contient plusieurs erreurs et répétitions. L'armée américaine se contente de dire qu'aucun soldat ne manque à l'appel.

INSOLITE

JOURNAL EN OR

Le premier journal du monde entièrement en or a été publié dans le sud de la Chine, a rapporté hier l'agence Chine nouvelle. Fabriqué en 36 exemplaires, (L'âge florissant de la Chine) est édité par le quotidien économique *China Economic Daily* à Shenzhen, près de Hong Kong. Le journal commémore «les résultats des dix dernières sessions du Parlement national». Ce parlement de près de 3000 députés se réunit en assemblée plénière durant deux semaines par an et entérine des décisions prises par le parti au pouvoir. Le journal en or est offert en deux éditions, l'une pesant 500 grammes qui coûte 10 300 dollars et l'autre, d'un poids de 200 grammes, qui ne vaut que 4350 dollars.

JEUX

UNE OFFRE QU'ON NE PEUT REFUSER

Le parrain en jeu vidéo. C'est ce que promet Electronic Arts qui prévoit lancer un jeu pour Xbox, PlayStation 2, les consoles Sony et les PC fondé sur le roman et film *Le Parrain* de Mario Puzo et de Francis Ford Coppola respectivement. Selon le synopsis du jeu, les joueurs se joindront à la famille Corleone et tenteront de gravir les échelons du clan familial. Ils auront à répondre à des demandes du parrain basées sur des scènes du film. James Caan (Sonny) et Robert Duval (Tom Hagen) reprennent leur rôle et Marlon Brando avait enregistré sa voix pour ce jeu.

Marlon Brando dans *Le Parrain*

CHIFFRE DU JOUR

12 278 290 623

Somme déboursée l'an dernier aux États-Unis en jeux vidéo (matériel et logiciels), une baisse de 1% par rapport à 2003.

Textes: Marie-Andrée Amiot et François Berger
Sources: AFP, AP, Reuters
marie-andree.amiot@lapresse.ca

Le Bloc ne veut pas nuire aux efforts du maire Tremblay

BLOC suite de la page A1

Mais depuis que la Fédération a fait cette annonce, le maire Tremblay remue ciel et terre pour que la compétition se tienne dans sa ville. Il a d'ailleurs rencontré le président de la FINA, Mustapha Larfaoui, dimanche à Paris, afin de le convaincre d'organiser les Championnats à Montréal. De plus, le comité exécutif de la Ville a adopté mercredi une résolution stipulant qu'elle «s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir pour que les XI^{es} Championnats du monde FINA 2005 se tiennent à Montréal, tel que prévu, et donne toutes les garanties nécessaires incluant, le cas échéant, le règlement de tout déficit pour respecter le contrat qui lie le Comité organisateur Montréal 2005 à la FINA ».

Il y a une dizaine de jours, Gérald Tremblay s'est engagé à trouver les fonds privés nécessaires pour combler les 10 millions qui manquent pour la tenue de l'événement.

La Presse a appris que, pour ne pas nuire à toutes ces démarches, le député bloquiste Benoît Sauvageau a finalement décidé lundi de ne pas déposer la résolution invitant les organisateurs à comparaître. «On a décidé d'attendre, étant donné qu'il y a des démarches pour garder les jeux à Montréal, explique Frédéric Lepage, porte-parole du Bloc québécois. On ne veut pas nuire au processus.»

Yvon DesRochers

Le suicide du directeur général du comité organisateur, Yvon DesRochers, survenu mercredi, n'a fait que renforcer cette décision, affirme pour sa part Benoît Sauvageau. «On respecte le deuil de la famille, après on verra», souligne-t-il.

Toutefois, une source a révélé que si la FINA choisissait finalement Montréal pour tenir les Championnats, les partis de l'opposition pourraient attendre avant de demander aux organisateurs de se présenter devant le comité des comptes publics, car ils risquent d'être occupés à préparer l'événement, explique-t-on. Ils demanderaient néanmoins à la vérificatrice générale de porter une attention particulière au dossier.



PHOTO BERNARD BRAULT, LA PRESSE

Le maire de Montréal, Gérald Tremblay, a rencontré le président de la FINA, Mustapha Larfaoui, dimanche à Paris, afin de le convaincre d'organiser les Championnats à Montréal. On le voit ici à son retour dans la métropole.

Si Montréal perd les Championnats, la motion du Bloc pourrait être déposée rapidement. Ainsi, Serge Savard, Marc Campagna, Roger Légaré, Jacques Olivier (ex-administrateur de l'ISM) et André Ouellet (ex-administrateur de l'ISM) comptent parmi la dizaine de personnes qui pourraient être interpellées pour tenter de faire la lumière sur ce fiasco.

Les partis de l'opposition jugent qu'il est nécessaire d'aller au fond

Où est passé l'argent?

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

«Où est passé l'argent du fédéral?» Voilà la question qu'entend examiner le comité des comptes publics de la Chambre des communes quand il fera témoigner des membres de la direction de Montréal 2005 et des internationaux du sport de Montréal.

Directeur général du comité organisateur des Championnats du monde de sports aquatiques, Yvon DesRochers, qui s'est enlevé la vie mercredi matin, aurait vrai-

semblablement figuré parmi ceux qui auraient dû comparaître à Ottawa.

Dans une entrevue accordée à La Presse cinq jours avant sa mort, M. DesRochers a donné un aperçu de l'utilisation faite par le comité organisateur de la contribution financière du gouvernement fédéral.

Ottawa avait accepté de verser 16 millions au budget d'exploitation des Championnats, en plus de fournir des biens et services d'une valeur de trois millions.

Sur les 16 millions, 13 ont été reçus par Montréal jusqu'ici, con-

formément à l'échéancier de paiement convenu avec le fédéral, a expliqué M. DesRochers.

Montréal 2005 a présentement deux millions en liquidités, a-t-il dit.

«Sur le reste, soit 11 millions, il y en a huit qui sont des paiements statutaires. Ce sont des obligations au contrat avec la FINA : des redevances à la FINA, à la télévision, aux hôtels, aux compagnies aériennes et un paquet d'autres affaires. Ça détaille M. DesRochers. Ça veut dire qu'il y a entre trois et quatre millions qui ont été dépensés en deux ans et demi pour les salaires, les honoraires, le loyer et les opérations de bureau. Ça va être difficile de crier au meurtre.»

Les négociations se poursuivent aujourd'hui

LNH suite de la page A1

On ne sait si les deux parties y allaient d'une ultime tentative pour sauver ce qu'il reste de la saison ou si elles ont réellement progressé, mais le directeur général d'une équipe de la Ligue a avoué, sous le couvert de l'anonymat, que son téléphone n'avait cessé de sonner au cours des 48 dernières heures.

Par contre, le propriétaire d'une équipe, ayant également exigé l'anonymat, a avisé le réseau américain ESPN en milieu d'après-midi que la Ligue s'apprêtait à annuler la saison 2004-05.

Comme on le sait, l'Association des joueurs refuse d'accepter toute forme de plafond salarial depuis le début des négociations. La partie patronale a essentiellement proposé deux types de plafond salarial à l'Association des joueurs: un dont la masse salariale de chacune des équipes du circuit serait uniforme et prédéterminée et un autre où l'enveloppe salariale des clubs serait établie en fonction d'un pourcentage des profits enregistrés par la Ligue.

Les deux options sont loin de séduire l'Association des joueurs, particulièrement la deuxième.

Selon les rumeurs qui circulaient plus tôt cette semaine, Goodenow et son entourage avaient décidé d'envisager les négociations en s'appuyant essentiellement sur la même offre qu'ils avaient présentée à la Ligue en décembre dernier.

Cette dernière tournait autour d'une taxe de luxe, qui pénaliserait toute équipe dont la masse salariale dépasse une certaine limite.

Or il y a deux mois, la LNH n'avait guère été impressionnée par la proposition et l'avait rejetée d'un revers de la main.

Certains joueurs du circuit semblent particulièrement optimistes à l'heure actuelle. C'est le cas du capitaine des Islanders de New York, Michael Peca.

«Évidemment, de les voir discuter est encourageant, a commenté Peca au site Internet Newsday.com. Depuis le début des négociations, j'étais certain à 100% qu'il n'y aurait pas de saison, mais depuis quelques jours, j'ai l'impression qu'une entente

surviendra et que nous recommencerons à jouer sous peu.»

L'attaquant des Islanders a également laissé entendre que les deux parties doivent mettre de l'eau dans leur vin pour parvenir à une entente.

«J'ai toujours cru qu'il était difficile de négocier en soutenant qu'on acceptera jamais telle ou telle chose. Je ne suis pas en train de dire qu'il faut accepter tout de go l'offre de la Ligue. Je crois seulement qu'il est très difficile de négocier en se disant *Je n'accepterai jamais ça*. On ne se donne pas une très grande marge de manœuvre. Je pense que les deux côtés sont coupables de ça.»

Hier, le vice-président et directeur juridique de la LNH, Bob Daly, et le conseiller extérieur Bob Batterman accompagnaient Bettman, tandis que Goodenow était accompagné de l'administrateur principal de l'Association des joueurs, Ted Saskin, et le conseiller extérieur John McCambridge.

Le conflit de travail paralyse les activités du la LNH depuis le mois de septembre et 772 matches ont été annulés jusqu'ici.

Le suicide est rarement envisagé sur un coup de tête

MAXIME BERGERON

On se suicide rarement sur un coup de tête. Encore moins à cause des médias. Comme bien des désespérés, les personnalités publiques qui s'enlèvent la vie après la mise au jour d'une controverse à leur sujet le font souvent au terme d'une « trajectoire de vie difficile ».

C'est du moins ce qu'a expliqué hier le Dr Gustavo Turecki, directeur du Groupe McGill d'études sur le suicide, en marge d'un colloque sur le sujet qui se déroulait à l'hôpital Douglas.

Triste coïncidence, cette conférence survenait au lendemain du suicide d'Yvon DesRochers, président des Championnats du monde de sports aquatiques. L'homme de 59 ans était critiqué de toutes parts depuis que la Fédération internationale de natation (FINA) a retiré l'organisation des Mondiaux à Montréal, le 19 janvier.

« On peut considérer la médiation comme un stress et un événement humiliant, qui peut être associé au suicide, mais d'un autre côté, beaucoup de gens excessivement blâmés par les médias ne se suicident pas, a expliqué le Dr Turecki. Souvent, il y a une prédisposition familiale ou individuelle. »

La maladie mentale, notamment la dépression, et la dépendance aux drogues ou à l'alcool, sont autant de facteurs qui peuvent pousser une personne vulnérable à commettre l'irréparable, a souligné le Dr Turecki.

Il est toutefois normal d'être porté à faire un lien entre couverture médiatique négative et suicide, a pour sa part indiqué Monique Séguin, responsable du doctorat en psychologie à l'Université du Qué-

bec en Outaouais. Le Québec a d'ailleurs connu un cas éclatant en novembre 2003, après le décès de Léon Lafleur. Le directeur général du CHSLD Saint-Charles-Borromée s'est donné la mort après avoir été critiqué dans les médias

La maladie mentale, notamment la dépression, et la dépendance aux drogues ou à l'alcool sont autant de facteurs qui peuvent pousser une personne vulnérable à commettre l'irréparable.

pour sa gestion de l'établissement, ce qui en avait amené plus d'un, dont le premier ministre Jean Charest, à faire porter le blâme aux journalistes.

« Souvent, quand arrive le suicide d'une personne publique, on a tendance à regarder seulement les dernières semaines ou les derniers mois de sa vie, a dit Mme Séguin. Mais quand on refait toute sa trajectoire de vie, on réalise que c'est bien rare qu'un seul événement vienne tout faire basculer. C'est un cumul de difficultés dans plusieurs sphères — sociale, professionnelle, etc. »

Michel Tousignant, professeur à l'UQAM et secrétaire de l'Association québécoise de suicidologie, soutient par ailleurs que les personnalités publiques ne sont pas plus exposées que le commun des mortels au risque de devenir suicidaire. Même quand éclate un scandale. « Quand on est sur la place publique, on est exposé à ce genre de choses, c'est pour ça qu'on est payé plus cher. Généralement, les gens ont la capacité de passer au travers. »

Un mythe déboulonné

Le Québec ne présente pas le taux de suicide le plus élevé au monde, contrairement à une croyance souvent véhiculée, a expliqué hier Paul-André Perron, conseiller en prévention au Bureau du coroner du Québec. La Finlande, l'Autriche et plusieurs pays d'Europe de l'Est, notamment, affichent des taux plus élevés que le Québec, a-t-il indiqué. « C'est une étiquette qui surdramatise le problème du suicide au Québec, même s'il demeure sérieux. »

Après avoir connu un sommet en 1999, le nombre de suicides est stable depuis 2000, pour s'établir bon an, mal an à environ 1350. Un chiffre encore beaucoup trop élevé, rappellent les organismes de prévention du suicide. Ils espèrent que la semaine de sensibilisation qui se déroulera du 6 au 12 février permettra aux gens suicidaires de réaliser que « le processus est réversible ». On peut en tout temps obtenir de l'aide ou des renseignements en téléphonant au 1-866-APPELLE (277-3553).

Un réseau de télémarketing frauduleux démantelé

MARCEL LAROCHE

Après avoir floué plus de 100 000 Américains d'une somme de 45 millions de dollars en l'espace de 18 mois, une organisation criminelle impliquée dans le télémarketing frauduleux a été démantelée à Montréal.

L'enquête policière d'envergure mise sur pied par les membres du Centre opérationnel de lutte au télémarketing frauduleux (COLT) a connu son dénouement hier matin avec l'arrestation de 28 personnes, dont deux Montréalais soupçonnés

Deux des membres du réseau ont été appréhendés hier matin en vertu d'un mandat provisoire émanant des États-Unis.

d'être à la tête de ce vaste réseau de fraudeurs à l'oeuvre depuis près de cinq ans.

Stephen Clark, 45 ans, et Leslie Pinsky, 51, des résidents de l'arrondissement de Dollard-des-Ormeaux, dans le nord-ouest de l'île, ont été interpellés par les policiers hier matin, en même temps que plusieurs autres personnes travaillant dans ce réseau de télémarketing.

En plus de perquisitionner les deux principales places d'affaires du réseau, l'une au rez-de-chaussée d'un immeuble de bureaux situé à l'angle du boulevard Décarie et de la rue Isabella et l'autre sur le chemin Queen-Mary, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges, les enquêteurs du COLT ont également visité cinq résidences.

Cette opération identifiée sous le nom de « projet Coral » et regroupant près de 80 policiers a été menée en étroite collaboration avec la GRC, la Sûreté du Québec, le Service de police de la vil-

le de Montréal (SPVM) et du Bureau de la concurrence du Canada. Des enquêteurs de Douanes et Immigration, du FBI, du Service des postes des États-Unis et du Bureau général de la Caroline du Nord ont aussi participé à cette enquête.

Les policiers ont découvert que le réseau de télémarketing se spécialisait dans la fraude sur des prêts bancaires pré-approuvés.

Le lieutenant Michel Forget, de la SQ, a indiqué hier que toutes les victimes de ce réseau de télémarketing se trouvaient aux États-Unis. Dans la majorité des cas, elles étaient invitées à débours des sommes allant de 250 à 350 \$ afin d'obtenir des services qu'elles n'ont évidemment jamais reçus.

Par ailleurs, le policier Sylvain L'Heureux, de la GRC, a précisé que les deux principaux suspects, Clark et Pinsky, ont été appréhendés hier matin en vertu d'un mandat provisoire émanant des États-Unis. La justice américaine veut les accuser de fraude, complot pour fraude et télémarketing.

Clark n'en est pas à ses premiers démêlés judiciaires en pareille matière puisqu'il a déjà été condamné à la prison aux États-Unis, en plus d'une amende de 300 000 \$ pour un crime semblable en 2003. Au moment de son arrestation hier matin, Clark devait respecter une ordonnance lui interdisant de pratiquer le télémarketing pour une période de 10 ans.

Clark et Pinsky ont été traduits hier après-midi en Cour provinciale, à Montréal, pour faire face à des procédures d'extradition vers les États-Unis. Notons qu'une disposition spéciale dans la loi américaine prévoit des peines encore plus lourdes (jusqu'à 15 ans de pénitencier) pour les individus qui s'en prennent aux gens du troisième âge.



Voyagez. Relaxe. Répétez.

Économisez avec ces super tarifs, et accumulez plus vite pour décoller plus vite, avec le TRIPLE de milles de récompense AIR MILES^{md}.

 Destinations canadiennes • Aller simple à partir de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal • Réservez d'ici le 8 février 2005 pour voyager jusqu'au 31 mai 2005.

À PARTIR DE 73\$* TORONTO PEARSON	À PARTIR DE 99\$* HALIFAX	À PARTIR DE 119\$* MONCTON	À PARTIR DE 129\$* THUNDER BAY	À PARTIR DE 129\$* WINNIPEG	À PARTIR DE 157\$* GANDER / ST. JOHN'S	À PARTIR DE 159\$* CALGARY	À PARTIR DE 179\$* VANCOUVER
À PARTIR DE 189\$* SASKATOON / REGINA	À PARTIR DE 199\$* EDMONTON	À PARTIR DE 219\$* ABBOTSFORD	À PARTIR DE 219\$* KELOWNA	À PARTIR DE 229\$* VICTORIA	À PARTIR DE 259\$* PRINCE GEORGE	À PARTIR DE 279\$* FORT MCMURRAY	À PARTIR DE 285\$* COMOX

 Destinations américaines • Aller simple à partir de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal • Réservez d'ici le 8 février 2005 pour voyager jusqu'au 31 mai 2005.

À PARTIR DE 74\$* NEW YORK LAGUARDIA	À PARTIR DE 139\$* TAMPA	À PARTIR DE 249\$* LOS ANGELES
--	---------------------------------------	--

Encore plus de super aubaines en ligne. Visitez **westjet.com** pour tous les détails.

ÉQUIPE SYMPA • COLLATIONS ET BOISSONS GRATUITES • NOUVEAUX AVIONS À RÉACTION • PLUS D'ESPACE POUR LES JAMBES • BAS TARIFS • FAUTEUILS EN CUIR • SERVICE PONCTUEL



Appelez votre agent de voyages ou réservez en ligne sur **westjet.com**, et accumulez le TRIPLE de milles de récompense AIR MILES^{md}. Ou simplement, appelez au **1 877 956-6982**.





Moins cher. Plus sympa.

* Le nombre de places à ces tarifs est limité et les places ne sont pas disponibles sur tous les vols. Achat préalable de 3 jours nécessaire. Nouvelles réservations seulement. Taxes additionnelles, frais supplémentaires et surtaxes en sus, s'il y a lieu. La surcharge de carburant est incluse dans les tarifs annoncés. Non remboursable. Cette offre peut être combinée à d'autres tarifs. Les vols pourraient ne pas opérer les jours de vente annoncés. Tarifs « aller » seulement. L'offre prime du TRIPLE de milles de récompense AIR MILES^{md} s'applique aux réservations faites en ligne d'ici le 8 février 2005, pour des voyages complétés au 31 mai 2005. Offre valable sur les nouvelles réservations seulement. Limite d'une offre prime par transaction. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre, sauf les avantages WestJet sur la carte MasterCard Mosaic. L'offre prime ne peut être appliquée à l'achat de certificats-cadeaux WestJet. Aucune valeur en argent/de rachat, aucun remboursement. Cette offre prime s'applique au total des milles de récompense de base obtenus sur le montant d'achat admissible, taxes et frais d'améliorations aéroportuaires en sus. MdM: Marque déposée/le commerce d'AIR MILES International Trading B.V. employée en vertu d'une licence par Loyalty Management Group Inc. et par WestJet.

ACTUALITÉS

FRONTIÈRE CANADO-AMÉRICAINES

Le nombre de demandeurs d'asile en chute libre

LAURA-JULIE PERREAULT

Les demandeurs d'asile ont déserté la frontière canado-américaine. Débordés le mois dernier, les agents canadiens d'immigration affectés aux postes-frontières peuvent compter sur leurs doigts le nombre de personnes qui ont frappé à leur porte pour revendiquer l'asile depuis l'entrée en vigueur de l'entente sur les « tiers pays sûrs ».

Au poste-frontière de Lacolle, les statistiques parlent d'elles-mêmes. Alors que le bureau de Citoyenneté et Immigration Canada recevait en moyenne de trois à cinq demandeurs d'asile par jour, soit 100 à 150 par mois, ils n'ont été que 37 à se présenter à ce poste-frontière entre le 29 décembre, date d'entrée en vigueur de l'entente entre les États-Unis et le Canada, et le 29 janvier.

Seulement 23 de ces 37 personnes ont été invitées à entrer au Canada. Les 14 autres, jugées irrecevables selon les modalités du nouvel accord binational, ont dû rebrousser chemin vers les États-Unis.

L'entente signée par Ottawa et Washington oblige les autorités canadiennes à refouler aux États-Unis les demandeurs d'asile qui se présentent aux postes-frontières s'ils ne satisfont pas l'une des exemptions établies (voir encadré). Cette mesure touche plus d'un demandeur d'asile sur trois. L'an dernier, plus de 35 % des 25 000 revendicateurs ont choisi la voie terrestre pour entrer au pays.

Sécheresse à Fort Érié

Au poste de Fort Érié, le plus fréquenté de la longue frontière canado-américaine, le mois de janvier a aussi été mois de sécheresse. Les agents d'immigration, qui sont ha-



PHOTO ARMAND TROTTIER, LA PRESSE

Au poste-frontière de Lacolle, les demandeurs d'asile sont rares depuis l'entrée en vigueur, le 29 décembre, de l'entente canado-américaine sur les tiers pays sûrs.

bitués à étudier environ 14 demandes par jour, ont reçu moins de deux revendicateurs d'asile par jour en janvier, soit 52 demandeurs. Une chute particulièrement draconienne après l'affluence monstre de décembre.

Avant l'entrée en vigueur de l'entente, plus de 1100 personnes, dont 400 en une seule journée, se sont ruées sur le poste qui sépare la région de Buffalo de celle de la vallée canadienne du Niagara.

À Citoyenneté et Immigration Canada, on refuse pour l'instant de tirer des conclusions hâtives sur la quasi-disparition des demandeurs d'asile aux frontières. « Après l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi, il y a souvent des ralentissements », a dit à *La Presse* Robert Gervais, porte-parole de Citoyenneté et Immigration Canada.

Une accalmie qui inquiète

Mais dans les organisations qui

travaillent auprès des réfugiés, on voit d'un mauvais oeil cette accalmie presque totale après la tempête des demandes du mois passé.

« On parle d'une diminution de plus de 85 %. C'est énorme ! » note Rick Goldman, du Comité d'aide aux réfugiés situé à Montréal.

Les organismes américains qui conseillent les demandeurs désireux de tenter leur chance à la frontière canadienne, ont vu leur clientèle fondre depuis le 29 décembre.

« On dirait que les gens pensent que nous sommes fermés ! En décembre, nous avons eu 1200 visiteurs et depuis, à peine 200 personnes sont venues nous voir. Quand nous les informons sur les nouvelles règles, certaines personnes décident d'aller de l'avant parce qu'elles satisfont l'une des exceptions à l'entente. Mais la plupart des gens préfèrent retourner dans leur pays d'origine ou choisissent la clandestinité. Ils disparaissent, nous ne les revoyons plus », a dit à *La Presse* Molly Short, coordonnatrice de l'organisme Vive, un centre d'orientation et d'hébergement pour les revendicateurs situé à Buffalo.

La crainte des États-Unis

Conscients qu'ils peuvent être détenus s'ils revendiquent le statut de réfugié aux États-Unis, beaucoup de demandeurs refusent de tenter leur chance dans le pays de l'Oncle Sam, remarquent les spécialistes.

« Notre inquiétude a toujours été la même quant à cette entente bilatérale. Il y a de grandes différences entre le traitement des réfugiés entre les deux pays. Du côté américain, il y a du *profilage racial* : les hommes originaires d'Haïti ou de pays musulmans sont détenus systématiquement. De plus, les États-Unis ne reconnaissent pas de façon aussi claire que le Canada l'utilisation de la discrimination fondée sur le sexe pour obtenir le statut de réfugié, note Rick Goldman. Nous sommes en outre préoccupés par l'attitude des Américains envers la torture, considérant qu'ils ont les mains sales à Guantanamo et en Irak. » Selon la convention de Genève, les pays sûrs ne peuvent pas renvoyer les demandeurs d'asile vers des pays où la torture est pratiquée.

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), qui a été invité par les deux pays à surveiller la mise en oeuvre de l'entente, a lui aussi noté une chute importante de la clientèle. « Notre position est que l'objectif de l'entente canado-américaine est de garantir le partage de la responsabilité entre les deux pays. Nous n'avons pas d'objection sur le principe, mais nous surveillerons toute l'année l'application de l'entente pour nous assurer que les revendicateurs auront le droit d'être entendus dans l'un des deux pays », note Nanda Nachampassak, du HCR.

Une forteresse, le Canada?

LAURA-JULIE PERREAULT

Un pays entouré d'eau, de glace. Des contrôles accrus dans les aéroports étrangers. Et depuis un mois, l'unique frontière terrestre fermée à la majorité des demandeurs d'asile. Le Canada, à l'instar de l'Europe occidentale, est-il en train de devenir une forteresse imprenable pour les revendicateurs du statut de réfugié ?

C'est la question que se posent ces jours-ci les avocats spécialisés en immigration, qui accompagnent dans leurs démarches les nouveaux venus au Canada. Au Québec seulement, ils sont plus de 200 à faire ce travail.

« Mais peut-être pas pour longtemps ! Les clients sont de plus en plus rares. On voit beaucoup de gens abandonner la pratique », remarque Stéphanie Valois, qui se consacre exclusivement aux demandeurs d'asile.

Les observations sont les mêmes dans les centres d'hébergement pour réfugiés de Montréal. « Nous n'avons pas assez de monde. Nous pensons reconverter une de nos résidences d'accueil », expose Luc Martin, de la Maison de l'amitié à Montréal.

La baisse de la demande n'est pas

d'hier. Depuis 2001, le nombre de demandeurs de statut de réfugiés a dégringolé à une vitesse soutenue au Canada. En 2001, plus de 44 000 personnes ont cherché refuge au Canada. L'an dernier, ils n'étaient plus que 25 750, dont 5651 au Québec. Et tout indique que 2005 pourrait être plus chiche avec l'entrée en vigueur de l'entente sur les tiers pays sûrs.

Depuis le 11 septembre 2001, les contrôles sont de plus en plus draconiens au Canada et dans les aéroports européens, par lesquels transitent la majorité des individus qui projettent de demander l'asile au Canada.

Le pays de l'unifolié, qui a déjà occupé le premier rang des pays les plus accueillants pour les réfugiés, est maintenant septième au classement des pays industrialisés, derrière la France, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Allemagne, la Suède et l'Autriche. Dans tous ces pays, le nombre de réfugiés dégringole d'année en année, remarque le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR).

Mais les spécialistes remarquent que la diminution du nombre de demandeurs d'asile légaux, due aux critères resserrés et aux mesures de sécurité, ne signifie pas pour autant que moins d'être humains tentent par

tous les moyens de se trouver un pays où ils espèrent vivre en paix.

« Les gens n'arrêtent pas de venir. Ils le font par d'autres manières », note François Crépeau, directeur du centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal. Ces autres voies sont la plupart du temps clandestines. « Les gens passent la frontière à pied, se débarrassent de leur papiers et on n'a plus le contrôle sur eux. »

Qui dit clandestinité dit aussi passeurs, crime organisé et danger, convient le spécialiste. Au cours des 10 dernières années, plus de 4000 « clients » des passeurs ont trouvé la mort dans l'océan Atlantique ou dans la Méditerranée en route vers les côtes de l'Europe.

Perplexe face aux méthodes restrictives qu'elle juge inefficace, dont l'entente sur les tiers pays sûrs, la présidente du Conseil canadien des réfugiés, Janet Dench, met en garde le gouvernement canadien : « Ce que nous voyons en ce moment, ce n'est pas autant la forteresse Canada que la forteresse Amérique du Nord. Et ça continuera à l'être tant et aussi longtemps que nous soumettrons nos lois aux désirs des pays voisins. »

« TIERS PAYS SÛRS » : LES EXCEPTIONS

Avant l'entrée en vigueur de l'entente canado-américaine sur le tiers pays sûr, quelque 11 000 demandeurs d'asile, soit le tiers des revendicateurs, traversaient annuellement la frontière américaine pour revendiquer le statut de réfugiés au Canada.

Seulement 200 personnes faisaient le voyage en sens inverse.

Depuis le 29 décembre, les demandeurs d'asile qui se trouvent aux États-Unis ou au Canada doivent demander le statut de réfugié dans le premier pays visité.

La restriction ne s'applique qu'à ceux qui veulent faire une demande à un poste-frontière.

Si les demandeurs se présentent à la frontière entre les deux pays, ils seront retournés vers les autorités du pays qu'ils tentent de quitter, sauf s'ils satisfont l'une des cinq conditions suivantes :

- 1) provenir d'un des pays vers lesquels le Canada ne retourne pas les revendicateurs d'asile, même si leur demande est rejetée. Présentement, les pays bénéficiant d'un moratoire sont le Rwanda, le Burundi, le Liberia, le Zimbabwe, la République démocratique du Congo, l'Afghanistan, l'Irak et Haïti
- 2) avoir de la parenté au Canada. Par parenté, on entend les conjoints (époux, conjoints de fait et de même sexe), parents ou tuteurs, grands-parents, fils et filles, oncles et tantes ainsi que les neveux et nièces qui ont un statut légal au Canada (citoyens, résidents permanents, réfugiés)
- 3) être un mineur non accompagné par un adulte
- 4) détenir un visa canadien valide
- 5) être citoyen d'un pays pour lequel le Canada ne requiert pas de visa, mais pour lequel un visa américain est requis.

Dans ces cas, ils peuvent faire une demande dans le pays de leur choix. La restriction ne s'applique pas aux revendicateurs qui arrivent dans un aéroport ou un port.

CE SOIR, GROS LOT

19 MILLIONS \$

18 ans + www.loto-quebec.com



C'EST DE L'ARGENT !



CONGÉS
PARENTAUX

Martin
tient bon

JOËL-DENIS BELLAVANCE
ET GILLES NORMAND

OTTAWA — Malgré les récriminations du Québec dans le dossier des congés parentaux, le gouvernement Martin maintient que l'offre qu'il a faite est « extrêmement généreuse et flexible » et qu'une entente demeure à portée de main.

La ministre des Ressources humaines, Lucienne Robillard, a cru bon hier de convoquer les médias afin de répondre aux critiques sévères de son homologue québécois, Claude Béchard, qui utilise toutes les tribunes depuis deux jours pour accuser le gouvernement fédéral de se montrer chiche. En principe, Québec souhaite mettre en vigueur son propre programme de congés parentaux à partir du 1^{er} janvier 2006, un programme dont le budget annuel est évalué à 750 millions de dollars.

Ottawa et Québec s'entendent sur cette somme, sauf dans le cas de la première année de l'entrée en vigueur du régime québécois. À ce sujet, le gouvernement Martin propose de transférer directement à Québec 475 millions tandis que le gouvernement Charest réclame 275 millions de plus. Mais la ministre Robillard a soutenu qu'Ottawa investira en tout 850 millions durant l'année de transition afin de permettre au Québec de créer un programme de congés parentaux qui répondra à ses besoins.

La contribution fédérale se diviserait comme suit : 375 millions de réduction du taux de cotisation de l'assurance emploi, un espace fiscal qui est accordé au Québec ; 375 millions en prestations de maternité pour les parents qui auront amorcé leur congé avant le 31 décembre 2005 ; 100 millions en fonds de démarrage pour permettre au Québec de mettre sur pied son régime.

« Le principe de base très important, c'est qu'aucune famille québécoise ne soit pénalisée par le transfert des fonds. (...) Je dis au ministre Béchard : démontrez-moi que vous avez des frais de démarrage (supérieurs à 100 millions) », a déclaré la ministre.

Cela dit, elle a affirmé qu'Ottawa pourrait offrir davantage que les 100 millions mis sur la table jusqu'ici pour les frais de démarrage. Mais Québec devra aussi faire des compromis. « Dans une négociation, on fait chacun notre bout de chemin, habituellement. (...) Je suis ouverte à toute solution créative pour essayer qu'on sorte de ce dilemme-là et pour ne pas échapper à cette entente-là. On veut tous les deux s'entendre. Les deux cabinets veulent s'entendre et les deux premiers ministres veulent s'entendre. Alors, il doit bien y avoir une solution quelque part. »

Selon des informations qui circulaient hier, le gouvernement fédéral serait prêt à porter de 100 à 181 millions de dollars l'enveloppe pour les frais de démarrage. Le fossé entre les deux capitales oscillerait entre 194 et 275 millions. Dans une lettre qu'elle a fait parvenir à M. Béchard, mercredi soir, M^{me} Robillard a tenu à souligner qu'Ottawa n'est pas obligé de transférer la responsabilité du régime de congés parentaux et que le gouvernement fédéral peut très bien continuer à gérer le programme comme il le fait actuellement.

Mais à Québec, le gouvernement Charest a opposé un refus catégorique, hier, à la dernière proposition d'Ottawa.



PHOTO TOBIN GRIMSHAW, PC ©

Alfonso Gagliano a témoigné qu'il était d'accord à l'époque pour que l'on n'étele pas sur la place publique l'existence du programme de commandites afin que le gouvernement fédéral ne soit pas accusé de faire de la propagande au Québec.

COMMISSION GOMERY

Gagliano se dit victime
de ses fonctionnaires

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Alfonso Gagliano a plaidé hier devant le commissaire John Gomery que non seulement il n'a rien eu à voir dans le choix des commandites fédérales, lorsqu'il était ministre des Travaux publics, mais qu'il a été, dans toute cette affaire, la victime de ses fonctionnaires.

« Ce sont eux qui relevaient de moi et je leur faisais confiance. Ma confiance a été trahie », a-t-il lancé à sa troisième journée de témoignage devant la Commission d'enquête sur le programme de commandites.

M. Gagliano a témoigné également qu'il était d'accord à l'époque pour que l'on n'étele pas sur la place publique l'existence du programme de commandites afin que le gouvernement fédéral ne soit pas accusé de faire de la propagande au Québec.

C'est au cours d'une vérification interne des commandites à Travaux publics en 2000 que l'ancien ministre affirme avoir découvert les ratés des activités de commandites gérées par la direction générale des services de coordination des communications (DGSCC), dirigée d'abord par Chuck Guité et, ensuite, par son ancien chef de cabinet, Pierre Tremblay.

Interrogé par M^e Bernard Roy, le procureur principal de la commission, sur les résultats de cette vérifi-

cation interne, M. Gagliano n'a pas voulu acquiescer à la suggestion que le rapport en question était accablant pour les agences de communication impliquées dans le scandale. Le rapport soulignait en effet que les agences n'avaient pas fourni toutes les factures pour leurs services, qu'elles n'avaient pas remis de rapports de visibilité, de pièces justificatives pour se faire payer et qu'il n'y avait pas de contrôle des frais de

cations, Groupaction, Gosselin, Everest et Coffin.

Au sujet du caractère quelque peu occulte du programme de commandites, l'ancien ministre des Travaux publics a expliqué qu'il s'agissait là d'une nécessité dont l'avait convaincu Chuck Guité. « Son argument était, a expliqué M. Gagliano, que de toute façon, il y avait assez de gens qui connaissaient le programme et que, si on l'annonçait,

Alfonso Gagliano a répondu que Chuck Guité menait les commandites comme un général à la guerre et que lui-même était en accord avec cette approche et l'utilisation d'outils de propagande.

production.

« Je crois, a commenté M. Gagliano, que le rapport était accablant pour les fonctionnaires qui n'ont pas exigé ces documents-là avant d'autoriser les paiements », faisant ainsi allusion, entre autres fonctionnaires, à MM. Guité et Tremblay.

De plus, M. Gagliano n'a pas trouvé étrange qu'après ce rapport de vérification interne, le nouveau processus de sélection des agences ait permis la sélection des mêmes grandes agences de communication auxquelles des reproches avaient été adressés, soit les Lafleur Communi-

les séparatistes allaient nous accuser de méchante propagande fédérale et on aurait eu des effets négatifs plutôt que positifs. »

Le commissaire Gomery n'a pas compris pourquoi, alors que M. Gagliano s'est présenté comme étant l'expert dans le domaine politique, il s'était fié sur cette question à l'opinion de M. Guité. L'ancien ministre a répondu que M. Guité menait les commandites comme un général à la guerre et que lui-même était en accord avec cette approche et l'utilisation d'outils de propagande.

« Vous pensiez à l'époque qu'il

avait raison, a demandé le juge, vous pensez qu'il a raison aujourd'hui ? »

« Définitivement, la situation existe encore », a rétorqué M. Gagliano. Il a aussi fait un lien de cause à effet entre le programme de commandites et la baisse de popularité de la cause souverainiste au Québec. « Je crois que le programme de commandites a bien servi la cause fédéraliste au Québec », a-t-il dit.

Par ailleurs, le témoignage de l'ancien ministre a fait des vagues aux Communies hier, alors que le chef conservateur, Stephen Harper, a demandé des explications au premier ministre Paul Martin sur les millions de dollars en contrats de commandites donnés à un organisateur libéral proche de Jean Chrétien, Jacques Corriveau. Selon les échanges entre le procureur Bernard Roy et M. Gagliano, M. Corriveau se serait plaint au ministre et au chef de cabinet de M. Chrétien, Jean Pelletier, de ne pas avoir été

payé pour le travail qu'il a fait au cours de la campagne électorale de 1997. M^e Roy a révélé que quelque temps après, la firme de M. Corriveau, Pluri-design, a reçu « plusieurs millions en sous-contrats » du Groupe Polygone Éditeurs, une agence qui a bénéficié de quelque 40 millions de dollars du programme de commandites.

C'est la première fois que l'enquête soulève la possibilité que de l'argent des commandites ait été acheminé à un important organisateur du Parti libéral du Canada dont l'agence a fourni du matériel aux candidats libéraux de toutes les circonscriptions du Québec. Le premier ministre Martin a répondu à M. Harper qu'il devait laisser la commission Gomery suivre son cours. Il faudra attendre le témoignage de Jacques Corriveau, à Montréal, dans les mois qui viennent, pour que cette affaire soit tirée au clair.



VINCENT MARISSAL

Les talibans

Il y a un an environ, au plus fort des manœuvres du clan Martin pour liquider Sheila Copps et autres fâcheux qui voulaient se présenter contre la volonté du nouveau régime, un libéral dégoûté par tant de coups bas avait fini par lâcher : « Mais, ma parole, ces gens-là sont des talibans ! »

L'image est certes un peu exagérée, mais elle en dit néanmoins long sur les sentiments des victimes du clan Martin à l'égard de leur nouveau chef et de son entourage.

Après les dernières élections, qui ont failli tourner au désastre total pour les libéraux, les modérés du clan Martin ont tenté quelques rapprochements. Ils ont rencontré les exclus et ils ont offert des emplois à quelques-uns d'entre eux. Certains proches de Paul Martin, notamment Jean Lapierre, ont aussi parlé publiquement de la nécessaire réconciliation du Parti libéral

avant les prochaines élections. Mais de toute évidence, le reste de l'entourage du premier ministre préfère encore le bâton de baseball à la branche d'olivier, comme le constatent ces jours-ci les députés libéraux opposés au mariage gai.

Incapables de convaincre ces députés de voter en faveur du projet de loi légalisant le mariage gai, ils tentent maintenant de les écraser dans un coin en leur suggérant de rester à la maison le jour du vote. Pourtant, le premier ministre affirme depuis des mois qu'il permettra un vote libre à son caucus sur cette question controversée (le cabinet devra toutefois suivre la ligne du gouvernement). Belle façon de faire avancer le débat ! Tout juste ce dont on avait besoin dans ce débat déjà hautement émotif.

C'était déjà pas très subtil de la part de Paul Martin de parler d'élections anticipées au cas où le gouvernement perdrait le vote, tenter de

marginaliser les opposants au sein de son caucus l'est encore moins.

Le gouvernement libéral a déjà fait faire « la job » juridique à la Cour suprême sur la question des mariages entre conjoints de même sexe, il pourrait maintenant s'acquitter de la tâche politique. Pour un libéral, cela ne devrait d'ailleurs pas être très compliqué. La Charte des droits et libertés est un argument assez convaincant pour quiconque affirme croire à la défense des droits des minorités. Évidemment, un peu de conviction ne peut pas faire de tort, ce dont Paul Martin manque cruellement depuis le début du débat sur le mariage gai.

Pris avec la même « patate chaude » entre les mains à la suite de la reconnaissance des mariages gais par de nombreuses cours provinciales, Jean Chrétien avait prononcé un discours percutant devant son caucus il y a 18 mois (à peu près tous les opposants de l'époque sont encore députés aujourd'hui). « La société évo-

lue, avait-il dit. Elle évolue même souvent plus rapidement que le Parlement. »

Ce n'est pourtant pas parce que Jean Chrétien était très à l'aise avec le concept de mariage homosexuel. Au contraire, la chose le heurtait et il l'admettait lui-même volontiers. Son discours sur les droits des minorités avait toutefois ébranlé les députés récalcitrants. Les tactiques de l'entourage de Paul Martin, au contraire, ne feront qu'exacerber leur opposition.

Sans compter que le boomerang risque de revenir en arrière de la tête de M. Martin. Essayez de vous mettre dans la peau des députés libéraux qui s'opposent au mariage gai : vous êtes « backbencher » sans grande perspective d'avancement dans ce gouvernement et vous êtes persuadé, en plus, que vous allez perdre votre circonscription si votre parti légalise le mariage gai. On vous promet un vote libre sur la question, mais on vous demande d'aller voir ailleurs si

vous y êtes le jour du vote. Par contre, les mêmes gens exigent que vous soyez présent le jour du vote sur le budget, qui, comme vous le savez, est toujours un vote de confiance.

Peut-être en auriez-vous rien à cirer de voir votre gouvernement perdre le vote sur le budget. Peut-être même que ça ferait votre affaire de voir votre chef se casser la gueule. Après tout, advenant de nouvelles élections, il y a plus de chances que vous soyez réélu député dans votre coin que Paul Martin ne soit réélu premier ministre du Canada.

Visiblement, les talibans de Paul Martin n'ont pas tiré les leçons des dernières élections et ils se préparent de bien mauvaises surprises pour les prochaines. Pourtant, ce sont bien les mêmes gens qui ont écrit les grands discours sur le déficit démocratique.

COURRIEL

Pour joindre notre chroniqueur
vincent.marissal@lapresse.ca



IL STIMULE LE TALENT
IL PEUT STIMULER NOTRE ÉCONOMIE

Sous tous ses angles, l'aluminium réfléchit. Sa vision est grande, ses visées prometteuses. Il sait inspirer tous les secteurs et ouvre autant d'esprits. Son industrie est depuis longtemps reconnue comme un moteur économique de premier plan : chaque année, nos régions profitent de retombées de plus de 3 milliards de dollars. Recyclable à l'infini, il sait faire briller le Québec à la grandeur du globe.

S'ouvrir à l'aluminium, c'est s'ouvrir à notre avenir.



MONDE

La liste d'Ali-Sistani en tête en Irak

Le chef kurde Jalal Talabani revendique le poste de président ou de premier ministre

D'APRÈS AFP ET AP

BAGDAD – La liste chiite de l'Alliance unifiée irakienne, soutenue par le grand ayatollah Ali-Sistani, arrive en tête des élections de dimanche en Irak, selon un dépouillement partiel des bulletins de vote dévoilé hier.

Elle obtient plus de 70 % des suffrages après le dépouillement des bulletins de 10 % des bureaux de vote situés en grande partie dans les régions chiites, a indiqué la Commission électorale.

Le décompte des voix concerne Bagdad, les régions chiites de Kerbala et Najaf, au centre du pays, et les provinces chiites de Zi Qar, Qadissiya et Mouthanna, dans le Sud.

La liste du premier ministre Iyad Allaoui, un chiite laïque, arrive en deuxième position avec 294 587 voix, soit 18,4 % des suffrages.

La surprise est la troisième position de la liste des « Cadres et élites Nationaux indépendants » de Fathalla

Ghazi Ismail à Bagdad, Zi Qar et Qadissiya.

La liste Iraqioun du président sunnite Ghazi al-Yaouar arrive en quatrième position à Bagdad.

Si, comme l'a affirmé un membre de la Commission électorale Farid Ayar, le nombre de votants se situe autour de 8 millions, la liste de l'Alliance unifiée irakienne a déjà obtenu au

« Je suis le candidat de la liste démocratique kurde à l'un des deux postes de souveraineté (président ou premier ministre) », a dit le chef kurde Jalal Talabani après une réunion avec son allié Massoud Barzani et le vice-premier ministre Barham Saleh, dirigeant de son parti, à Salaheddine, à 375 km au nord de Bagdad.

À Washington, des responsables

vont rentrer aux États-Unis prochainement, a indiqué le secrétaire-adjoint à la Défense Paul Wolfowitz.

Attaques des insurgés

Sur le terrain, l'accalmie qui avait suivi les élections a pris fin, au moins 28 personnes, dont deux marines américains, ayant été tués depuis mercredi dans des attaques d'insurgés, selon des bilans fournis hier par les autorités irakiennes et l'armée américaine.

Une attaque meurtrière s'est déroulée au sud de Kirkuk, où des insurgés ont arrêté un autobus transportant des recrues de l'armée irakienne, les ont fait descendre du véhicule et ont abattu 12 d'entre elles, selon le général Anwar Mohammed Amin. Les insurgés ont relâché deux des soldats, leur demandant de mettre en garde les autres contre l'entrée dans les forces de sécurité irakienne.

À Baqouba, au nord de Bagdad, des hommes armés ont tiré sur un

véhicule transportant des entrepreneurs irakiens allant chercher du travail dans une base américaine, faisant deux morts. Par ailleurs deux civils ont été tués mercredi soir et six autres blessés à Tal Afar, à 50 km à l'ouest de Mossoul.

Un attentat suicide à la voiture piégée a visé un convoi étranger escorté par des véhicules militaires américains sur la dangereuse route menant à l'aéroport de Bagdad, détruisant plusieurs véhicules et endommageant une maison, selon des responsables irakiens. Des témoins ont vu des hélicoptères évacuer des victimes. L'armée américaine n'avait pas fait de commentaires dans l'immédiat.

Cinq policiers irakiens et un commandant de la Garde nationale irakienne ont été tués dans une embuscade contre un convoi dans le même secteur, selon la police. Un soldat irakien a par ailleurs été abattu au moment où il quittait son domicile de Bagdad.

Le premier ministre géorgien retrouvé mort

AGENCE FRANCE-PRESSE

TBILISSI – Le premier ministre Zourab Jvania, l'un des hommes politiques les plus expérimentés de Géorgie, considéré comme l'un des moteurs des réformes économiques menées dans le pays, a été retrouvé mort hier matin à Tbilissi, apparemment accidentellement empoisonné au monoxyde de carbone.

M. Jvania, 41 ans, venu passer la soirée chez un ami — le vice-gouverneur de la région de Kvemo-Kartli, Raoul Ioussoupov — a été retrouvé mort à l'aube, ainsi que son hôte, par les gardes du corps du premier ministre.

Les premières analyses ont montré une intoxication au monoxyde de carbone, a déclaré l'expert-légiste du ministère de la Justice, Levan Samkharauli.

« Il s'agit semble-t-il d'un accident », a précisé le ministre de l'Intérieur, Vano Merabichvili, mettant en cause un appareil de chauffage mal branché sur la conduite d'évacuation.

Le président de la majorité parlementaire, Alexandre Chalamberidzé, a toutefois mis en doute la thèse de l'accident, reliant ces morts à un attentat à la voiture piégée, perpétré deux jours plus tôt à Gori, à l'ouest de Tbilissi. Et le ministre des Conflits, Guiorgui Khaindrava, a souligné qu'il était encore « trop tôt » pour tirer des conclusions.

Des spécialistes du FBI (Federal Bureau of Investigation) américain « participeront aux expertises » pour établir les circonstances exactes de la mort du premier ministre, a assuré le procureur général Zourab Adeichvili. Des échantillons de sang seront envoyés aux États-Unis, où la Maison-Blanche disait pencher hier en faveur de l'hypothèse de l'accident.

Le président Mikhaïl Saakachvili, très ému, a déploré ce « coup dur pour le pays ». « La Géorgie a perdu un grand patriote qui a consacré toute sa vie au bien du pays », a-t-il dit.

M. Jvania, père de trois enfants, ancien président du Parlement géorgien, avait été l'un des principaux alliés de l'ex-président Édouard Chevardnadzé avant de s'en détacher pour passer dans l'opposition, puis pour mener aux côtés de M. Saakachvili « la révolution de la rose » qui a porté au pouvoir le nouveau président réformateur et pro-occidental.

« Jvania jouait un rôle unique en Géorgie. Il bénéficiait d'un soutien énorme dans une grande partie de la classe politique », note Archile Gueguechidzé, de la Fondation pour les études stratégiques et internationales.

Pour le politologue Alec Rondeli, la mort de Zourab Jvania « risque fort de ralentir les réformes ». « Jvania savait parfaitement contre des attentes démesurées, malgré la volonté de Washington de s'impliquer à nouveau dans le processus de paix.

Les deux parties ont mis les bouchées doubles pour préparer cette réunion prévue le 8 février. Le cabinet de sécurité israélien a discuté d'une série de « gestes » envers les Palestiniens, dont la fin

Indonésie Le *USS Abraham Lincoln* reprend le large



PHOTO REUTERS

Le porte-avion américain *USS Abraham Lincoln*, qui était posté au large de la province indonésienne d'Aceh depuis plusieurs semaines pour soutenir les opérations de secours aux victimes du tsunami, a levé l'ancre hier. Son départ marque une diminution substantielle des activités de soutien des militaires américains, qui avaient été parmi les premiers à prêter main-forte dans la région après la catastrophe du 26 décembre.

À cinq jours du sommet de Charm el-Cheikh

Concession d'Israël sur un retrait de Cisjordanie et les détenus palestiniens

AGENCE FRANCE-PRESSE

JÉRUSALEM – Un comité ministériel israélien a donné hier son accord de principe à un plan prévoyant le retrait de l'armée de cinq grandes villes de Jordanie, à cinq jours d'un sommet en Égypte entre le premier ministre israélien Ariel Sharon et le chef palestinien Mahmoud Abbas.

Ce sommet, le premier du genre depuis quatre ans et qui doit avoir lieu à Charm el-Cheikh sous l'égide du président égyptien Hosni Moubarak et en présence du roi Abdallah II de Jordanie, a suscité des espoirs qu'Israël s'est efforcé de tempérer en mettant en garde contre des attentes démesurées, malgré la volonté de Washington de s'impliquer à nouveau dans le processus de paix.

Les deux parties ont mis les bouchées doubles pour préparer cette réunion prévue le 8 février.

Le cabinet de sécurité israélien a discuté d'une série de « gestes » envers les Palestiniens, dont la fin

des poursuites contre des Palestiniens accusés d'être impliqués dans des attaques anti-israéliennes.

Le cabinet restreint, composé de six ministres clés, a ensuite donné son accord de principe pour le retrait de l'armée israélienne de cinq

met de Charm el-Cheikh et 400 autres trois mois plus tard.

« Il y a des divergences à propos des prisonniers palestiniens qu'Israël doit libérer », a cependant affirmé à Ramallah le ministre palestinien chargé des négociations,

« Le sommet de Charm el-Cheikh sera l'occasion de proclamations, ce qui est important, mais il n'y aura pas de négociations politiques sur la « feuille de route », car c'est encore prématuré », a un responsable à la présidence du conseil israélien.

grandes villes de Cisjordanie et leur transfert au contrôle de l'Autorité palestinienne.

Le « cabinet restreint » a aussi donné son feu vert pour la libération de « plusieurs centaines » de prisonniers palestiniens détenus par Israël.

Selon la radio militaire, un premier groupe de 500 détenus devraient être relâchés après le som-

Saëb Erakat, après une rencontre à Tel-Aviv avec Dov Weisglass, conseiller politique de M. Sharon.

Le cabinet de sécurité doit approuver ces décisions, mais la radio a indiqué que Jéricho devrait passer « dans les jours à venir » sous contrôle palestinien.

« Nous avons décrété un cessez-le-feu et la partie israélienne doit annoncer la même chose », a déclara-

ré de son côté M. Abbas devant des journalistes.

En fait, aucune annonce formelle d'un cessez-le-feu n'a été faite de la part des groupes armés palestiniens, qui se sont simplement engagés auprès de M. Abbas à respecter une « période d'accalmie ».

Le numéro deux du cabinet israélien Shimon Peres a émis l'espoir d'« une proclamation sur la fin totale des violences et des combats » au sommet de Charm el-Cheikh.

Mais un responsable à la présidence du conseil israélien a tempéré cet espoir. « Ce som-

met sera l'occasion de proclamations, ce qui est important, mais il n'y aura pas de négociations politiques sur la « feuille de route », car c'est encore prématuré », a-t-il affirmé en appelant les Palestiniens « à démanteler les organisations terroristes ».

La feuille de route prévoit notamment la fin de la violence, le gel de la colonisation juive et la création d'un État palestinien.

«PÉTROLE CONTRE NOURRITURE»

L'ancien directeur du programme de l'ONU en Irak accusé de «conflit d'intérêts»

AGENCE FRANCE-PRESSE

NEW YORK – La commission indépendante d'enquête sur le programme « Pétrole contre nourriture » en Irak a mis en cause hier son ex-directeur, Benon Sevan, qui a « porté sérieusement atteinte à l'intégrité de l'ONU » en intervenant dans les allocations de pétrole irakien.

Dans un rapport d'étape, la commission l'accuse d'être intervenu directement dans le choix de compagnies pétrolières pour l'allocation du pétrole brut irakien, alors que cette décision devait revenir à Bagdad.

« En faisant ces sollicitations, M. Sevan a créé une situation de grave conflit d'intérêts pendant une longue période. Sa conduite a été inappropriée d'un point de vue éthique et a sérieusement porté atteinte à l'intégrité des Nations unies », a jugé la commission dirigée par l'ancien président de la Réserve fédérale américaine, Paul Volcker.

M. Sevan, haut fonctionnaire chypriote nommé à ce poste par le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a toujours nié avoir mal agi lorsqu'il dirigeait le programme entre octobre 1997 et fin 2003.

Le rapport indique que M. Sevan avait sollicité des allocations de pétrole brut auprès des autorités irakiennes pour le compte de la compagnie panaméenne Africa Middle East Petroleum (AMEP). Bagdad lui a « fourni ces allocations dans le but d'obtenir son soutien

dans plusieurs domaines, notamment afin d'obtenir des fonds pour réparer et reconstruire l'infrastructure pétrolière de l'Irak », précise-t-il.

Le rapport ajoute que l'AMEP n'a commencé à recevoir du pétrole qu'après une intervention de M. Sevan auprès des autorités irakiennes à Bagdad en juin 1998.

Le rapport « n'affirme pas que M. Sevan a touché des pots-de-vin », a déclaré M. Volcker lors d'une conférence de presse, tout en ajoutant : « L'enquête se poursuit. » Le rapport indique toutefois que M. Sevan n'a pas fourni d'explications convaincantes sur des paiements en liquide d'un montant total de 160 000 dollars reçus entre 1999 et 2003.

Intérêts politiques d'autres pays

Il existe des éléments « probants » attestant que le procédé de sélection des sociétés chargées soit de superviser les transactions de pétrole ou de biens de consommation, soit de gérer les fonds alloués au programme, « n'a pas été conforme aux règles financières et concurrentielles habituelles », ajoute le texte.

Ces entreprises citées sont la Banque nationale de Paris (BNP, France), Saybolt Eastern Hemisphere (Pays-Bas) et Lloyd's Register Inspection (Grande-Bretagne).

Concernant la BNP, le rapport indique que le contrat portant sur la gestion des comptes bancaires du programme lui avait été attribué par l'ex-secrétaire général de l'ONU Boutros Boutros-Ghali. En l'occurrence, pré-

cise-t-il, la BNP n'avait pas « soumissionné au meilleur prix » dans sa réponse à l'appel d'offres.

Le rapport souligne que parmi les motivations pouvant expliquer le « manque d'équité et de transparence » dans le choix des contractants, l'une d'elles correspondait à « un effort pour établir un équilibre entre les intérêts politiques des États membres » de l'ONU.

Le programme Pétrole contre nourriture, en vigueur de 1996 à 2003 pour alléger l'impact sur les Irakiens de l'embargo international imposé au régime de Saddam Hussein, permettait à Bagdad de vendre du pétrole et d'acheter en échange des biens de consommation courante. D'une valeur totale de 64 milliards de dollars, il s'est trouvé perverti par le gouvernement irakien et plusieurs milliards de dollars ont été détournés.

Kojo Annan

Son rapport d'enquête final devrait être remis l'été prochain, selon M. Volcker, qui a précisé que la question d'un éventuel conflit d'intérêt concernant M. Annan serait traitée dans un rapport ultérieur.

Le fils de M. Annan, Kojo, était employé à l'époque par la société de services suisse Cotecna qui avait bénéficié d'un contrat dans le cadre du programme en remplacement de la Lloyd's Register.

La Cotecna a affirmé que Kojo Annan n'avait rien eu à voir avec l'attribution de ce contrat.



PHOTO REUTERS

Le directeur du programme, Benon Sevan (ici en 2002), aurait sollicité des allocations de pétrole brut auprès des autorités irakiennes pour le compte de la compagnie AMEP.

LE TOUR DU GLOBE

GRANDE-BRETAGNE

Niet à Moscou

En dépit de pressions de Moscou, la chaîne de télévision britannique Channel 4 a maintenu hier soir la diffusion d'une interview du chef de guerre tchétchène radical Chamil Bassaïev, où il affirme planifier d'autres opérations du type de la prise d'otages de Beslan. Le chef de guerre se dit « contraint » de répéter cette opération par le refus des forces russes d'évacuer la Tchétchénie. Il assure qu'il n'est « pas enchanté par ce qui s'est passé » à Beslan mais qu'il a été « cruellement trompé » par les autorités russes. La Russie, par l'entremise de son ambassade à Londres, avait demandé aux autorités britanniques que l'émission soit déprogrammée, en « attirant l'attention sur les conséquences négatives que peut entraîner la propagande des positions des terroristes ». D'après AFP

ZIMBABWE

L'opposition participera aux élections

L'opposition zimbabwéenne a décidé hier de participer aux élections législatives du 31 mars, « le coeur lourd » et sans illusions sur ses chances de victoire, estimant que les conditions pour un scrutin « libre et équitable » n'étaient pas réunies. L'annonce de la participation du Mouvement pour le changement démocratique (MDC), principal parti zimbabwéen d'opposition, qui entretenait le doute depuis plusieurs mois, est intervenue à l'issue d'une réunion à Harare de la direction de ce parti présidé par Morgan Tsvangirai. Les précédentes élections au Zimbabwe, législatives de juin 2000 et présidentielle de mars 2002, remportées par le président Mugabe et son parti, au pouvoir depuis l'indépendance en 1980, ont été marquées par des violences et des fraudes. D'après AFP

ÉTATS-UNIS

Gonzales confirmé

Le Sénat américain a définitivement approuvé hier la nomination controversée d'Alberto Gonzales au poste de ministre de la Justice, en dépit des critiques sur son rôle dans l'élaboration d'une politique laxiste en matière de torture. Cette nomination a suscité l'opposition de 36 des 45 sénateurs de l'opposition démocrate, un chiffre qui reste en deçà de la levée de boucliers suscitée il y a quatre ans par la nomination de son prédécesseur, John Ashcroft, contre laquelle 42 élus de l'opposition s'étaient prononcés. Les démocrates avaient soumis M. Gonzales à une audition particulièrement houleuse il y a un mois, et avaient exigé des débats prolongés sur cette nomination. Jusqu'à présent chef des services juridiques de la Maison-Blanche, il est accusé d'avoir approuvé une définition particulièrement restrictive de la torture, conduisant à une politique laxiste et à des abus tels que ceux commis à la prison d'Abou Ghraïb. D'après AFP

Appelez
et vous recevrez :

1 800 463-5229
REER Obligations à taux fixe

1 000 \$ placés maintenant vous rapporteront 1 568 \$* dans dix ans. Garanti.

Termes	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans
Taux annuels (%)	2,00	2,35	2,75	3,20	3,45	3,75	3,95	4,20	4,35	4,50

Les taux annoncés peuvent varier en fonction des conditions du marché.

BONI DE

1%

la première année pour les nouveaux fonds REER.

Si vous désirez rencontrer un agent d'investissement, passez au 2000, av. McGill College, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, et les samedis de février, de 10 h à 16 h.

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis de février, de 10 h à 16 h.

www.epq.gouv.qc.ca

Épargne
Placements

Québec



* Ce montant tient compte du boni de 1% la première année pour les nouveaux fonds REER et des intérêts composés.

Ce soir 20 h
Il va y avoir du sport!

La retraite dorée grâce aux REER, mythe ou réalité? Avec Patrick Beaudoin, Michel Girard, Denis Leclerc et Mathieu-Robert Sauvé.
Montréal est-elle en déclin? Avec Jean Cournoyer, Daniel Gill, Bernard St-Laurent et Réjean Tremblay.

Animation : Marie-France Bazzo Invité : Serge Chapleau

Sombres desseins?



Télé-Québec
telequebec.tv

Ça change de la télé

ÉDITORIAL

Les médias et le suicide



apratte@lapresse.ca
ANDRÉ PRATTE

L'Association québécoise de prévention du suicide dévoilait les résultats d'une étude sur l'effet de contagion qu'aurait eu la couverture médiatique de la mort du reporter Gaétan Girouard, en janvier 1999. Les auteurs de cette étude, dont le psychologue Michel Tousignant, ont constaté une augmentation sensible du nombre de suicides survenus au Québec durant les quatre semaines suivant le geste de M. Girouard. Soulignant que la couverture de l'événement avait été particulièrement intense, notant que plusieurs reportages projetaient une image extrêmement positive de Girouard, voire du suicide même, les chercheurs concluent : « Si les journalistes ont certainement le droit et l'obligation de transmettre les nouvelles d'intérêt public, ils devraient évaluer leurs responsabilités quant à l'impact de leurs reportages sur les membres les plus

Un suicide n'est pas causé par un événement précis, mais est l'aboutissement d'une évolution, de l'interaction de plusieurs facteurs.

vulnérables de la société. Dans le cas étudié ici, il s'agissait d'une question de vie ou de mort. » Bien avant cette affaire, les médias avaient pris diverses mesures pour éviter que leurs reportages sur des suicides aient des effets pervers. La tragédie impliquant Gaétan Girouard, et la vague de suicides qui a apparemment suivi, sont venus rappeler aux gens des médias le caractère délicat de leur travail dans de telles circonstances. La grande majorité d'entre eux sont parfaitement conscients de leurs responsabilités particulières dans de telles circonstances.

Des précisions de l'ancien juge Antonio Lamer

ANTONIO LAMER
L'auteur est un ancien juge en chef de la Cour suprême du Canada à la retraite.

Cher monsieur Pratte, Au départ, je souhaite qu'il soit bien compris que mes propos n'ont rien à voir avec ce que vous avez écrit dans votre éditorial du mercredi 2 février au sujet d'une entrevue accordée aux journalistes dans le cadre de l'enquête sur les commandites. Ma raison de vous écrire aurait bien pu se retrouver dans un contexte complètement différent. Je partage complètement vos propos lorsque vous dites : « Les juges s'expriment par leurs jugements. Pourquoi leur faudrait-il en dire davantage ? » J'ai, à maintes occasions, tenu publiquement ces propos et souligné aux juges les dangers qui guettent ceux qui sentent le besoin d'expliquer leurs jugements ou encore les nuancer. Ces dangers sont nombreux et l'espace que j'ai ici ne me permet pas d'énumérer les nombreuses raisons au soutien de vos propos. Je suis aussi entièrement d'accord avec vous lorsque vous écrivez qu'à votre avis leurs interventions publiques doivent rester limitées et exceptionnelles. Alors, pourquoi vous écrire ? Dans votre éditorial, vous dites : « À l'époque où il était juge en chef de la Cour suprême, Antonio Lamer avait semblé ouvrir la porte à ce que les juges puissent expliquer leurs jugements à la population et se défendre contre les critiques injustes. » Les mots « avoir semblé » me portent à croire que vos propos à mon sujet tiennent de renseignements d'un tiers, ce qui est fort compréhensible. Tant mes propos en public et mes longues discussions avec certains juges, dont un de mes collègues à

Si l'effet de contagion de la couverture des suicides est assez bien documenté, il est davantage question depuis un an de ce qu'on pourrait appeler l'« effet de provocation ». En Grande-Bretagne, le suicide du scientifique David Kelly a été attribué par certains à la pression médiatique qu'il subissait. Au Québec, plusieurs personnes ont blâmé les médias pour des reportages qui ont précédé le suicide d'un directeur de CHSLD, Léon Laffleur.

Cette semaine, le directeur général des Championnats du monde de sports aquatiques, Yvon DesRochers, s'est suicidé quelques jours après qu'une enquête de *La Presse* a rapporté les sérieuses critiques faites à son endroit par des employés et ex-employés de l'organisation.

Parlant des suicides de MM. Laffleur et DesRochers, le psychiatre Pierre Gagné, de l'Université de Sherbrooke, nous écrit : « Les deux ont été victimes d'attaques très dures sur la place publique. Ces personnes-là n'étaient certainement pas préparées à cela, contrairement à des vedettes sportives ou à des politiciens de carrière. Il faudrait peut-être qu'on prenne en considération ce facteur avant de tirer à boulets rouges pour se surprendre par la suite que des décès surviennent. »

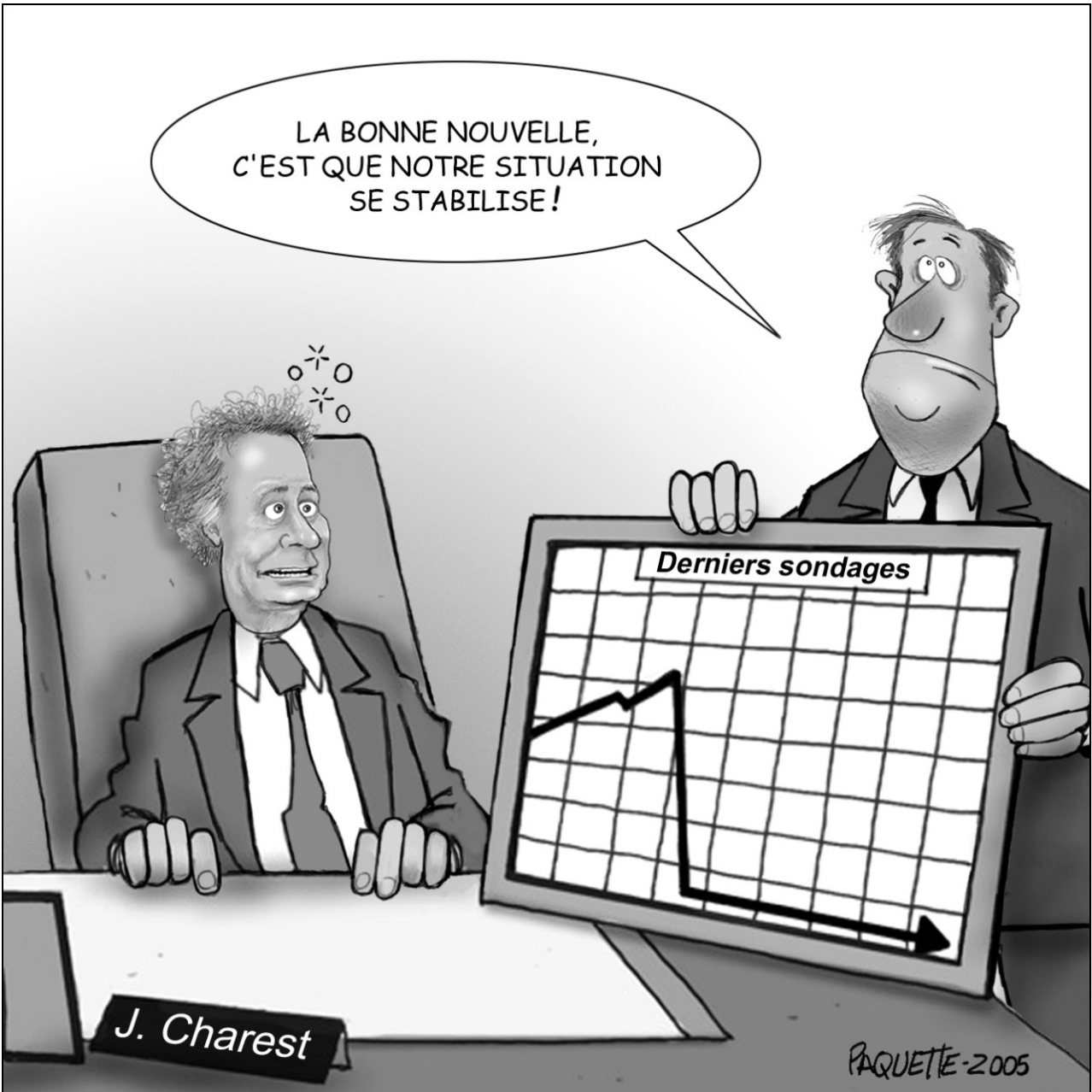
Le docteur Gagné nous permettra d'exprimer notre total désaccord avec ce point de vue. D'abord, les médias n'ont pas tiré « à boulets rouges » sur M. DesRochers. *La Presse*, pour sa part, a enquêté avec la plus grande rigueur sur une question d'intérêt public. M. DesRochers a toujours eu l'occasion d'exprimer sa version des faits.

Ensuite, il est reconnu qu'un suicide n'est pas causé par un événement précis, mais est l'aboutissement d'une évolution, de l'interaction de plusieurs facteurs psychologiques et environnementaux. Aussi tristes que soient de telles tragédies, les médias ne peuvent évidemment pas ajuster leur couverture d'événements d'intérêt public en tenant compte de la possibilité, infinitésimale, qu'une personne dont ils parlent soit suffisamment souffrante à ce moment précis pour en venir à s'enlever la vie.

la cour, témoignent d'une farouche objection à ce que les juges commentent, expliquent ou nuancent leurs jugements autrement que par un jugement subséquent dans une autre cause.

En ce qui concerne les juges « injustement » accusés ou critiqués, je vous réfère aux propos que j'ai à un moment tenus au congrès du Barreau canadien. Le juge en chef du Canada, de mémoire d'homme, a toujours, à l'ouverture du congrès annuel du Barreau canadien, adressé la parole aux congressistes. Une année, j'ai soulevé dans mes propos mes inquiétudes en regard du fait que le Barreau de certaines provinces semblait laisser tomber une longue tradition voulant qu'il se porte à la défense des juges « injustement » critiqués ou dont les jugements injustement commentés. Je ne parlais pas d'une critique, futile des plus erronées. À titre d'exemple que je n'avais pas mentionné, je pensais au juge qui, suite à un jugement qui acquittait une personne accusée de pédophilie, s'est fait traiter d'être lui-même un pédophile, lui et sa famille menacés de mort, et j'en passe, y compris une ligne ouverte où des propos des plus odieux à son sujet se sont vus offrir un accès aux ondes d'un certain poste de radio. Je m'empressais d'ajouter que le Barreau de cette province a suivi la coutume et pris sa défense. Je disais, au Barreau canadien, qu'en l'absence d'une intervention par les Barreaux des provinces, je craignais que les juges, laissés à eux-mêmes, seraient tentés de se défendre, ce que je considérerais loin d'être souhaitable.

C'est donc avec respect (et j'ai d'ailleurs beaucoup de respect pour votre grande intégrité comme journaliste) que je crois que vous avez été mal informé.



serge paquette, collaboration spéciale

DROITS RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

> Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

Du « raboudinage »

Je crois bien que nous sommes les champions du « raboudinage ». Nous avions un aéroport neuf, qui pouvait faire des vols de nuit et contrer Toronto, un aéroport efficace, avec un hôtel tout près et des routes faciles d'accès. Non, il a fallu raccommoder l'aéroport Trudeau qui est laid, trop près des maisons, inefficace (parlez à ceux qui doivent marcher des kilomètres) et je ne parle pas de la route d'accès. Eh bien, il semble que nous voulons faire la même chose avec le CHUM. Pourquoi faire un hôpital neuf, efficace, salubre et près d'une université quand on peut « raboudiner », c'est-à-dire faire du neuf avec du vieux ? Est-ce qu'on peut gager que c'est le raccommode qui va gagner ? Et cher avec ça !

Luc Cournoyer

Sondages et météo

Sachant que le vent peut tourner auprès de l'électorat en moins de quelques semaines, (prenez l'exemple de Mario Dumont qui serait premier ministre si on se fiait aux sondages présentés six mois avant la dernière élection) est-il vraiment pertinent de nous présenter ce type de nouvelle alors que nous sommes à des années-lumière de la prochaine élection ?

Je suis même certain que le cabinet de monsieur Charest se fout complètement de ces résultats... Ce genre d'information me fait penser à la météo qu'on peut lire un an à l'avance dans *l'Almanach du peuple*... Peu importe ce que fait le gouvernement en place, les gens ont la mémoire courte. Prenez-en pour exemple l'élection de Paul Martin qui, malgré le scandale des commandites, a été élu et risque de l'être pour un deuxième mandat peu importe les résultats de la commission Gomery. Commission qu'il a décidé de remettre après l'élection car ses stratèges savaient eux aussi qu'on oublie vite...

Nelson Harvey

Manque d'instinct politique

Je trouve regrettable d'avoir à dire cela, mais monsieur Charest n'a pas vraiment d'instinct politique et aussi, ce qui n'aide pas sa cause malheureusement, est d'une indéfectible arrogance. S'il avait plus du premier et moins de l'autre, je suis sûr que notre premier ministre relèverait probablement sa côte de satisfaction auprès de la population. Et cela se ferait, je présume, malgré ses interventions politiques parfois intempestives.

Surtout dans une société comme la nôtre où l'image médiatique est tellement importante aux yeux du sens commun.

Jacques Morissette

Je ne comprends pas

Depuis que le pape est hospitalisé, tous ses fidèles du monde entier prient pour lui. Le porte-parole du Vatican nous dit même qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer, que le pape reprend du mieux. Il y a environ 60 000 personnes, dont 29 000 enfants qui meurent de faim à tous les jours, ce qui est alarmant il me semble ! Expliquez-moi pourquoi je devrais prier et m'alarmer pour le pape s'il devait mourir parce qu'il est vieux et « saint » de surcroît, selon le titre que son institution lui confère allègrement. N'a-t-il pas une armada de médecin pour s'en occuper, et puis, étant déjà « saint », n'a-t-il pas son passeport direct pour le ciel ? Cela me dérange que 60 000 personnes meurent de faim à chaque jour, que des personnes se suicident ou s'entre-tuent dans des guerres stupides, que des couples se séparent pour des riens, mais pas vraiment qu'un pape adulé se rapproche de la mort après 84 ans de vie bien remplie.

Pierre Girard
Longueuil

Avez-vous des suggestions ?

Ça me désole de voir à tous les jours des gens qui se plaignent de payer trop (en impôts, taxes et autres) et d'entendre ces mêmes gens se plaindre aussi du manque de services qui leur sont offerts. Un exemple en particulier : le métro de Montréal. Au lieu d'avoir cette publicité sur les passes de métro, aimeriez-vous mieux la payer plus cher ? Pour ce qui est de la « pollution du champ visuel », depuis toutes les années que je prends le métro, je ne me souviens pas d'un temps où j'ai regardé ma passe, elle est dans ma poche de manteau, elle sort quelques secondes pour passer les tourniquets et retourne dans ma poche de manteau, donc payer moins cher pour avoir une publicité que je ne regarde même pas est totalement acceptable à mes yeux. Notre système de transport a besoin d'entretien (et nous nous en rendons compte, par exemple, quand nous l'attendons 20 minutes en pleine heure de pointe à cause d'une panne quelconque). Si vous êtes capable de mieux gérer, allez-y et faites vos suggestions, je suis sûr que la STM est ouverte à toutes suggestions constructives.

Karine Ouellet
Montréal



PHOTO ARCHIVES, LA PRESSE®

démonstration de la nécessité de réformer le mode de scrutin au niveau fédéral, et ainsi mettre fin aux déformations du système actuel pour que l'opinion publique se reflète mieux au sein de nos élus. Même si ce projet de loi est adopté, comment ses défenseurs comptent-ils l'appliquer ? Imposer à la société une nouvelle norme qui ne reçoit pas son approbation relève de la pure utopie.

Philippe Baril Lecavalier
Chambly

Pour une fête vraiment nationale



ALAIN DUBUC

COLLABORATION SPÉCIALE

La Société Saint-Jean Baptiste de Montréal et le Mouvement national des Québécois craignent que le gouvernement Charest réduise, comme l'an dernier, la subvention qu'il leur verse pour l'organisation des célébrations de la Fête nationale.

Les deux organismes ont raison sur un point. Le 24 juin est un moment signifiant pour le Québec, qui mérite d'être célébré avec tout le faste que cela mérite et avec les ressources qui permettront à la Fête nationale d'être à la hauteur des attentes des citoyens. C'est un investissement public nécessaire, sur lequel l'État ne doit pas lésiner.

En réduisant la subvention l'an dernier et en menaçant de le faire encore cette année, le gouvernement Charest a commis une erreur. Plus précisément, il s'est contenté d'une demi-mesure. Au nom du respect de l'ensemble des Québécois, et au nom du simple bon sens, il faudrait plutôt retirer complètement l'argent aux deux organismes et confier l'organisation de la Fête à quelqu'un d'autre.

Pourquoi ? Parce que la SSJB et le MNQ sont deux organismes dont l'une des principales missions est la promotion de la souveraineté et qui le font, surtout dans le cas de la SSJB, sur un mode que l'on pourrait qualifier de pur et dur. Il n'est pas question de se lancer dans une chasse aux sorcières. La souveraineté a une place importante dans notre vie collective et des regroupements voués à la promotion de la souveraineté sont évidemment bienvenus dans le débat public.

Mais est-il raisonnable de leur confier l'organisation d'une fête qui, par définition, a pour but de rassembler tous les Québécois ? La réponse est non. Peut-on, pendant 364 jours de l'année, se consacrer, comme le dit le MNQ, « plus particulièrement à promouvoir la souveraineté », et, comme par magie, devenir politiquement oecuménique le 365^e ? La réponse est encore non, même si les organisateurs font des efforts et mettent leur message en sourdine. Pas plus qu'il serait acceptable qu'un gouvernement libéral demande à des fédéralistes de choc de s'occuper du 24 juin.

La décision du gouvernement, en 1984, de confier la Fête nationale à des organismes très politisés, était une erreur de jugement. Elle reposait sans doute sur l'idée que, d'une certaine façon, le 24 juin était la fête des souverainistes, puisque les fédéralistes avaient leur 1^{er} juillet. Cela ne correspond pas à la réalité du Québec.

Le Québec, aux plans sociologique et historique, constitue une nation. Cette conviction d'être une nation est d'ailleurs un lieu de rencontre de la plupart des Québécois francophones, indépendamment de la façon dont ils veulent affirmer et développer l'existence de cette nation. Cette vision de la nation est également partagée par un nombre croissant de Québécois allophones et anglophones.

Et cette nation, qui n'a pas de pays, comme beaucoup de nations, mais surtout, qui est minoritaire, et qui le restera, peu importe son statut, doit déployer des efforts pour se développer et grandir. En ce sens, une Fête nationale est un outil d'affirmation, une expression de fierté, mais aussi un trait d'union entre l'ensemble des Québécois, au-delà de leurs convictions politiques.

Pour cette raison, il tombe sous le sens que le respect de ces différences au sein de la nation québécoise s'exprime dans l'organisation de la Fête, qui doit être confiée à des gens qui sont capables de transcender le débat politique et rassembler tout le monde.

////////////////////

À cela s'ajoute une autre préoccupation. Le 24 juin a cessé d'être la Fête des canadiens français pour devenir la Fête nationale de tous les Québécois, y compris de ses minorités, anglophones et allophones. Pour cela, il faut être capable de tendre la main.

La SSJB, à cet égard, pose problème. Cet organisme a certes pris plusieurs initiatives qui manifestent une volonté d'inclusion, par exemple le fait d'avoir choisi, l'an dernier, Luck Merville comme « patriote de l'année ». Mais cet organisme reste un porte-étendard d'une vision belliqueuse de la défense de la langue française, prône un renforcement de la loi 101, dénonce les prétendues avancées de l'anglais, convie les Québécois à la délation des infractions linguistiques. Assez pour qu'on sente dans ce combat une certaine anglophobie.

Peut-on, par exemple, comme l'a fait la SSJB il y a deux ans, nommer le pamphlétaire Pierre Falardeau comme Patriote de l'année et ensuite vouloir jouer un rôle de trait d'union entre communautés ? Peut-on, au mois de mai, inviter le même Falardeau à prendre la parole lors de la Fête des Patriotes, où il traitera entre autres la ministre Sheila Copps de « grosse truie », et se retourner de bord, le mois suivant, pour inviter tous les Québécois à la fête ?

Le Québec a changé. Son nationalisme aussi. Cela doit se refléter dans l'organisation de la Fête.

Les malades d'abord!

Le site Saint-Luc apparaît comme celui qui offre le plus d'avantages

GISÈLE BESNER

L'auteure est présidente du Conseil des infirmières et infirmiers.

Il est nécessaire que le prochain CHUM ait 700 lits sur un seul site pour pouvoir offrir toutes les spécialités médicales et chirurgicales que requièrent les patients qui sont aux prises avec des problèmes complexes de santé. Ce nombre de lits est également nécessaire pour pouvoir assurer la formation universitaire des professionnels de la santé, c'est-à-dire être capable d'accueillir sur un seul site tous les stagiaires autant en médecine et en sciences infirmières que dans les autres disciplines de la santé. C'est dans ce grand « brassage » d'idées, d'échanges et de consultation au quotidien que se développent les compétences professionnelles et la collaboration interdisciplinaire.

Il est aussi primordial que ces 700 lits soient regroupés sur un seul site pour les patients et leur famille, afin de leur éviter d'avoir à se déplacer comme c'est le cas à l'heure actuelle pour recevoir l'ensemble des soins dont ils ont besoin. Certains des patients se déplacent avec peine et considérant la complexité et l'intensité des soins dont ils sont l'objet dans un centre hospitalier universitaire ultraspécialisé, c'est des plus vulnérables qu'il s'agit et pour lesquels nous préparons le CHUM du futur. La situation actuelle doit cesser dans l'intérêt des malades et de leur famille.

Facile d'accès

Nous croyons fermement que l'emplacement du prochain CHUM doit être facilement accessible aux patients et à leur famille. Ceci signifie qu'il doit être situé près d'au moins une entrée de métro et près des grands axes routiers et seul le site de 1000 St-Denis remplit ces deux conditions. C'est essentiel puisque les deux tiers de notre clientèle proviennent de Montréal et le tiers de l'extérieur.

Ces patients recherchent au CHUM les services médicaux ultraspécialisés que le centre hospitalier de leur région est incapable de leur offrir. Pensons à eux, ce sont des gens malades qui comptent sur les membres de leur famille pour les transporter ! À notre avis, les résultats du sondage de *La Presse* à 66 % en faveur du site du centre-ville confirment que les Montréalais croient que cet emplacement leur serait plus utile à cet endroit.

Nous croyons à la synergie qui doit exister entre un centre ultraspécialisé et une université. Cette synergie existe déjà car les patients du CHUM bénéficient de l'enseignement et de la recherche pratiquée ici et ailleurs. Certes, elle peut s'accroître par la proximité des lieux des uns et des autres et cette proximité est possible autant sur un site que sur l'autre. Toutefois, nous ne sommes pas convaincues que la proximité est à elle seule, garante de la



PHOTO ARCHIVES, LA PRESSE

Pour l'implantation du futur CHUM, le site de l'hôpital Saint-Luc est le préféré du Conseil des infirmières et infirmiers.

synergie. Que l'Université de Montréal songe à déplacer son campus est une valeur ajoutée, ce que les autres universités de l'île de Montréal exploitent déjà en s'étant rapprochées des populations bénéficiaires. Nous avons peine à comprendre que le campus universitaire puisse se déplacer à Outremont et qu'il ne puisse le faire sous aucune condition au centre-ville. (...)

Les professionnels de la santé, les chercheurs en sciences fondamentales, les chercheurs cliniciens, les professeurs et les étudiants ont tous l'obligation de se mettre au service du patient.

Pour que cette synergie se réalise, tous les protagonistes devront panser les plaies que laisse le débat actuel : l'absence de leadership consensuel entre l'université et le CHUM, la division des troupes médicales au sein même du CHUM, les bailleurs

de fonds qui exercent des pressions, sans oublier l'absence de débat ouvert sur le partage des spécialités de troisième ligne entre le CHUM et le CUSM. (...)

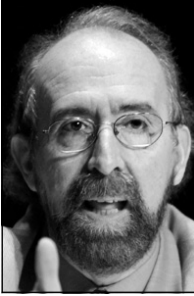
Une des conditions du ministère touche la complémentarité entre le CHUM et le CUSM pour certains services ultraspécialisés qui seront désormais offerts dans l'un de ces deux CHU seulement. À notre avis, cette décision aurait dû être prise bien avant la répartition du nombre de lits puisqu'elle influencera grandement les services offerts à des Québécois de partout dans la province. Nous trouvons bien curieux qu'il y ait si peu de transparence sur les discussions au regard du partage des spécialités de troisième ligne entre le CHUM et le CUSM.

Alors que le débat est vif sur le choix du site, les infirmières du CHUM invitent tous les protagonistes à se rappeler qu'un hôpital doit être conçu avant tout pour les malades et que les professionnels de la santé, les chercheurs en sciences fondamentales, les chercheurs cliniciens, les professeurs et les étudiants ont tous l'obligation de se mettre au service du patient.

Une décision essentiellement politique

Un investissement aussi structurant servira quels intérêts sociaux, scientifiques, économiques, urbanistiques et linguistiques?

GÉRALD LAROSE



Ex-président de la CSN, l'auteur est président du Conseil de la souveraineté du Québec.

Guy St-Pierre et Armand Couture ont livré leur rapport. Ce sera Outremont. C'était écrit dans le ciel. La question est politique. La réponse

aussi. En six semaines, en ces matières, personne ne devient meilleur expert. De leurs propres aveux, St-Pierre et Couture non plus. Ils se sont prêtés au jeu de la fabrication de la décision politique et comme messieurs Johnson et Mulroney avant eux, ils ont livré le résultat commandé. Le reste est du fatras.

Choisir d'ériger un ou deux centres hospitaliers universitaires est politique. Comme est politique le choix de l'emplacement d'un investissement public structurant de 2, 4 ou 6 milliards, l'engagement de la société à le financer pendant de très longues années et le rapport de proximité ou non du monde universitaire avec le monde tout court. Au chapitre des choix politiques Jean Charest n'a jamais caché ses préférences pour les ghettos économiques, linguistiques, sociaux et élitistes. Outremont s'impose.

Certains ont voulu se cacher derrière un débat technique. Le Québec, comme bien d'autres, est arrivé au 21^e siècle. Il y a peu d'obstacle insurmontable. D'autres ont voulu discuter de chiffres. Rien de convaincant pour distinguer un site d'un autre. D'autres encore ont fabulé sur une

technopole. Parlons-en. Une technopole en laissant un CHUM anglais se développer dans une autre cour de triage et en s'en éloignant en plus ? Une technopole en laissant les facultés Desmarais et Coutu sur le site actuel de l'Université de Montréal ? Une technopole à Outremont alors que les grands centres de recherche en science de la vie et de la santé (études génomiques-McGill, Institut de Recherche Clinique de Montréal-CHUM, sciences de la vie-UQAM) sont de ce côté-ci de la montagne ? Obligatoirement Outremont pour une technopole ? Foutaise !

La vraie décision est politique. Elle ré-

Aucun discours technique, comptable ou pseudo-scientifique ne peut masquer la dimension essentiellement politique d'une décision aussi structurante que celle d'hypothéquer la société québécoise pour de nombreuses années.

pond aux questions suivantes : un investissement aussi structurant servira quels intérêts sociaux, scientifiques, économiques, urbanistiques et linguistiques ?

Deux ou quatre milliards structurant pour accommoder d'abord la population ou les divers personnels, en particulier, les médecins ? Pour rendre plus accessible l'exploration des maladies ordinaires ou pour construire d'abord des savoirs de pointe ?

Pour répondre à des intérêts économiques privés et pesants des lobbys ou pour enrichir le patrimoine collectif ? Pour vitaliser le centre-ville ou pour enrichir les ghettos outremontais et mount-royalais ? Pour induire des pratiques culturelles et linguistiques intégratives (construction québécoise) ou pour plomber encore davantage la scandaleuse et inéquitable dualité canadienne ? Aucun discours technique, comptable ou pseudo-scientifique ne peut masquer la dimension essentiellement politique d'une décision aussi structurante que celle d'hypothéquer la société québécoise pour de nombreuses années, à la hauteur de 2, 4 ou 6 milliards en construisant non pas un mais deux centres hospitaliers universitaires.

Et si en plus de construire un centre hospitalier universitaire anglais (qui forme une majorité de médecins qui quittent le Québec), on choisit de dépouiller la population du centre-ville et de l'est de Montréal de son dispositif formidablement accessible pour l'implanter dans un territoire enclavé, majoritairement non francophone et exceptionnellement bien équipé en infrastructures socio-sanitaires, quel motif politique peut bien fonder semblable décision ? Le même qui a présidé aux défections l'an dernier ? Aux tentatives de financement à 100 % des écoles juives plus récemment ? Il a fort à parier que le gouvernement Charest n'hésitera pas encore à cultiver les ghettos, à s'attaquer à la cohésion sociale, à tenter d'enliser le Québec dans ses engagements et si possible à entamer sa volonté de se construire originalement. Un étrange gouvernement qui nous est de plus en plus étranger.

Prenez de la vidéo
de qualité d'un
caméscope
Handycam et...



...des photos de haute
résolution, à l'aide
d'un appareil photo
numérique Cyber-shot !



PHOTO

AVANTAGES DE l'appareil photo numérique Cyber-shot

- Le DCC Super HAD^{mc} de 1/2,4 po et 5,1 mégapixels efficaces produit une qualité d'image exceptionnelle
- L'objectif Carl Zeiss Vario-Tessar avec zoom optique 3x fonctionne à l'intérieur de l'appareil, pour produire des photos et de la vidéo
- La fonction Real Imaging Processor de Sony reproduit des couleurs naturelles, une qualité d'image impeccable, une réponse rapide et une meilleure efficacité énergétique
- Grand écran ACL de 2,5 po



Sony du Canada Ltée est une partenaire fière du programme Avenir des enfants. Pour plus de renseignements, visitez www.avenirdesenfants.ca.

Format réel du DSC-M1



FILM

AVANTAGES DU caméscope Handycam

- Le mode MPEGMovie4TV saisit la vidéo sur plein écran, à une résolution 640 x 480 à 30 images/seconde, en mode stéréo
- Enregistre la vidéo jusqu'à 45 minutes, de qualité caméscope, sur un support Memory Stick de 1 Go



Le premier appareil photo Cyber-shot de Sony, doté de fonctions de caméscope

Conçu d'une alliance entre l'ingéniosité de notre caméscope Handycam à l'expertise de l'appareil photo Cyber-shot, l'appareil DSC-M1 ultra compact de Sony reproduit des images vidéo extraordinaires, de qualité caméscope, et des photos de haute résolution. Épousant le format d'une télécommande, il se transforme simplement du mode caméscope en mode photo, au simple toucher des boutons d'enregistrement. Saisissez des images MPEGMovie4TV de qualité caméscope, en mode stéréo, sur support Memory Stick. Le mode film du DSC-M1 enregistre la vidéo numérique à une résolution 640 x 480 et à 30 images/seconde. Vous pouvez également enregistrer d'incroyables photos numériques de 5,1 mégapixels, grâce à l'objectif de renommée mondiale, Carl Zeiss^{mc} Vario-Tessar. L'écran ACL de 2,5 po, singulièrement rotatif, du M1 vous dispose de toute la flexibilité et la polyvalence de faire la prise de vues, dans tout scénario. Donc, quelle que soit l'occasion, le DSC-M1 vous donne la liberté de prendre des images photos ou vidéo instantanément. L'optimal appareil photo Cyber-shot tout-en-un.

Sony a de tout pour accessoriser toutes vos activités



MEMORY STICK

Pour plus de renseignements, visitez... www.fr.sonystyle.ca/DSCM1 pour les informations sur les produits ou www.fr.sonystyle.ca/accessoires pour les informations sur les accessoires.